

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

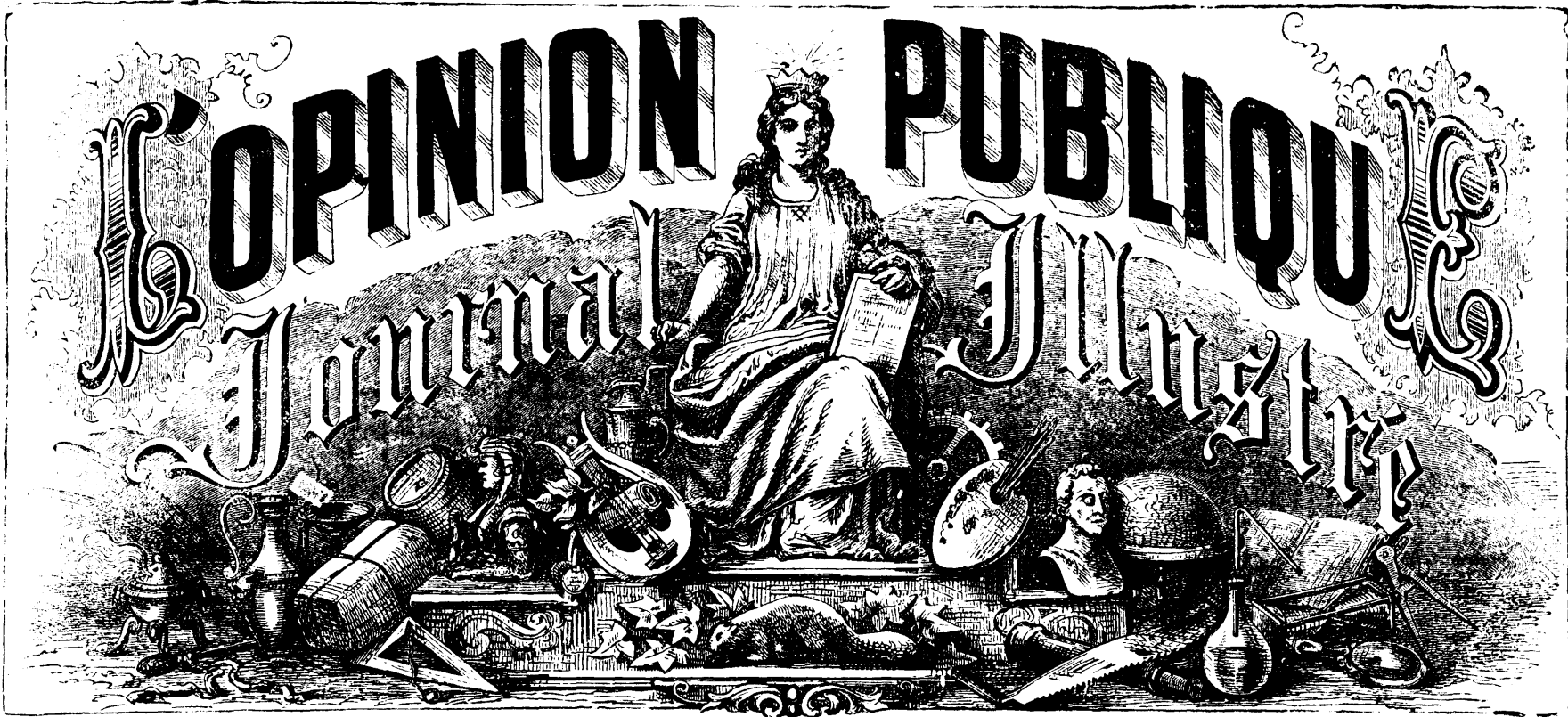
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



L'ÉDUCATION

RAPPORT DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC POUR L'ANNÉE 1872-73 ET PARTIE DE L'ANNÉE 1874.

II

En dehors des méthodes d'enseignement qui diffèrent suivant les temps et les lieux, en tout pays, la base sur laquelle repose le système d'éducation, c'est l'instituteur. Son rôle, son classement dans l'ordre social, c'est-à-dire la considération qui s'attache à ses fonctions, la manière dont on envisage son état, le respect qu'on lui porte, l'autorité, l'influence qu'il exerce, le traitement qu'il perçoit, sont autant de degrés par lesquels on mesure la valeur de sa profession, par conséquent celle de ses services.

Ce n'est point avancer un paradoxe que de dire : la civilisation d'un pays se juge au nombre de ses maîtres d'école et à la considération dont ils jouissent.

Le Danemark, la Suisse, la Hollande, qui tiennent si peu de place sur la carte, occupent, en fait d'instruction publique, les premières places parmi les états de l'ancien monde ; et des savants de toutes sortes et de haut mérite, représentent dans tous les congrès internationaux, l'excellence de leur système d'enseignement primaire et supérieur.

Que l'on se donne la peine de rechercher les conditions des maîtres d'école en ces divers pays, et l'on verra que les plus humbles sont environnés du respect public, et que leurs émoluments comptent pour une large part dans le budget de l'Etat.

En est-il de même chez nous ? Et peut-on vraiment se flatter de faire en faveur de ces modestes instituteurs, ce que réclament l'importance de leurs fonctions, leur mérite et les sacrifices qu'on exige d'eux ?

Il y a longtemps déjà que l'on parle de l'insuffisance du traitement de ces fonctionnaires, et chaque année un ou deux inspecteurs élèvent timidement la voix pour se plaindre de cet état de choses.

Qu'a-t-on fait ? Rien ou presque rien.

Comment veut-on que des commissaires médiocrement instruits, une population besoigneuse, le plus souvent incapable d'apprécier la nécessité d'une éducation pratique, puissent s'imposer des sacrifices pécuniaires quelque légers qu'ils soient, pour l'amélioration d'un système que les premiers hommes du pays protègent et approuvent sinon formellement, du moins par leur indifférence et leur incurie ?

Lorsque dans une organisation économique telle que la nôtre, chaque occupation en dehors de celles de manœuvres ou de journalier et encore, donne un salaire rémunérateur, comment veut-on, dirions-nous, conserver dans les cadres de l'enseignement des jeunes gens qui, munis du bagage intellectuel exigé par la loi régissant la distribution des brevets des diverses classes, peuvent gagner le triple du salaire que la province et les municipalités leur distribuent si parcimonieusement ?

Dans le rapport officiel, la plupart des inspecteurs se plaignent justement de l'insuffisance du traitement des maîtres d'école ; ces derniers ont vraisemblablement dû réclamer aussi. Qu'attend-on pour rendre justice à une classe si laborieuse, si utile aux familles et à l'Etat ? L'initiative du ministre ! l'action gouvernementale enfin ?

Eh ! bien, le secours si rare et pourtant si précieux de l'administration supérieure est acquis aux modestes éducateurs de nos enfants, et le rapport de cette année, par la bouche de l'hon. ministre, s'exprime d'une façon tellement présente, que nous considérons désormais la cause de ces braves gens gagnée devant le pays.

Voici les paragraphes du rapport concernant cette importante question :

« Le traitement des instituteurs est un thème sur lequel il faut revenir tous les ans, et, malgré tout ce qui peut avoir été dit sur cette importante question, il n'en reste pas moins acquis que ce traitement, surtout dans la province de Québec, est beaucoup au-dessous de ce qu'il devrait être. La chose est tellement vraie que nos meilleurs instituteurs et institutrices, découragés par l'état continu de gêne et de pauvreté dans lequel on les force de vivre, quittent l'enseignement pour se pourvoir ailleurs. Il en résulte qu'un grand nombre de municipalités sont souvent obligées de fermer quelques unes de leurs écoles, parce qu'il ne se trouve personne de compétent qui veuille en prendre la direction.

« Il faut de toute nécessité qu'il s'opère un changement si l'on ne veut pas que l'éducation soit stationnaire et même rétrograde.

« Le traitement d'un instituteur devrait être en moyenne de trois cents à six cents piastres ; celui d'une institutrice, de deux cents à quatre cents piastres. Il est absolument impossible aujourd'hui de subsister avec un revenu inférieur à ces deux chiffres *minimum*, lorsque surtout, comme l'instituteur, on doit tenir un certain rang. Les

commissaires devront nécessairement augmenter les cotisations scolaires de manière à pouvoir payer leurs instituteurs. Il faudra, d'un autre côté, que la législature vienne en aide à ces derniers au moyen d'une subvention plus élevée et qui devrait atteindre au moins le chiffre de deux cent mille piastres (\$200,000).

« Des provinces de la confédération, nous sommes celle qui fait le moins de sacrifices en faveur de ses écoles ; et la province de Québec n'est pourtant pas celle qui en a le moins besoin.

« Chacun veut l'éducation, mais à condition qu'il n'en coûte rien. Il faut vouloir, mais vouloir efficacement ; savoir envisager la difficulté et prendre les moyens de la vaincre. Les demi-mesures ne réussissent jamais. Si nous voulons l'éducation du peuple, sachons tout de suite faire les sacrifices nécessaires pour arriver au but. »

Maintenant, si l'on veut avoir une idée des autres vices du système, que l'on veuille bien lire les remarques ci-dessous, extraites du rapport de M. l'inspecteur Crépeault.

Ce compte-rendu, remarquable par sa franchise et dont nous ne citons que les parties essentielles, attribue à quatre causes principales les obstacles « qui s'opposent à la marche progressive de l'éducation, ainsi qu'aux réformes et aux amendements qu'il conviendrait d'apporter à notre système actuel : »

10. Le peu d'avantages offerts à l'instituteur qui, généralement, prend l'enseignement comme un pis-aller, et l'abandonne, à la première petite occasion qu'il rencontre, laissant ainsi le champ libre aux jeunes institutrices qui sont bien loin de pouvoir le remplacer, sous beaucoup de rapports.

20. Le manque de connaissances chez les trois quarts des commissaires d'écoles qui choisissent leurs institutrices au rabais, et privent ainsi leurs municipalités respectives de l'avantage d'en avoir de bonnes pour la direction de leurs écoles.

30. Le trop de temps perdu dans les écoles, par suite du grand nombre de congés accordés à l'occasion des fêtes, tant religieuses que civiles, et qu'on ne remplace pas par le congé du samedi ; à l'occasion, enfin, des vacances du jour de l'an et de celles de l'été qu'on donne trop longues.

40. Le manque chez les enfants d'assiduité aux écoles, et la trop grande facilité chez les parents de leur faire perdre l'école pour de vraies minuties.

Je dis que la première cause qui s'oppose au progrès continu de nos écoles commune est le manque de bien-être chez l'instituteur qui, par découragement, abandonne l'enseignement pour se livrer au commerce ou à quelque industrie qui le paye mieux, et qu'on remplace forcément par des jeunes filles qui sont bien loin de donner la même somme d'avantages.

Un autre désavantage que rencontre presque partout l'instituteur, c'est d'être mal logé, c'est de ne trouver dans les maisons d'école aucune sorte de confort, ni pour lui, ni pour sa fa-

mille. Les maisons d'école sont généralement trop petites et sont loin d'offrir tout le bien-être désirable pour une famille. Eh ! bien, en cela comme en beaucoup d'autres choses, il est facile d'améliorer le sort de l'instituteur. Qu'on ne bâtisse jamais de maisons d'école de moins de trente pieds sur vingt-six, et dans une construction de cette dimension l'on trouvera facilement une classe d'école spacieuse et trois chambres pour y loger l'instituteur et sa famille. En tout cas, cela s'a mieux et plus avantageux que de n'avoir qu'une seule pièce servant de cuisine, de chambre à coucher et de salle, comme on le voit dans presque toutes les maisons d'école qu'on a construites. L'instituteur pour s'y loger, lui et sa famille. Cette insuffisance de logement éloigne de jeunes gens de l'enseignement qu'on ne saurait le croire. Il est loin d'être encourageant pour un jeune homme d'embrasser un état où il suit par avance qu'il sera toujours mal logé, et qu'il ne lui sera jamais possible de donner, sous ce rapport, le confort nécessaire à toute une jeune famille.

Vient, en troisième lieu, pour s'opposer à l'amélioration du sort de l'instituteur, la coutume blâmable et injuste de le remplacer dans les écoles modèles de garçons ou mixtes, par de jeunes filles qui peuvent bien avoir le savoir suffisant, mais qui n'ont jamais la force physique qui en impose, ni l'énergie et le talent de maintenir l'ordre et la discipline dans ces sortes d'écoles, généralement fréquentées par des garçons d'un certain âge, et peu faciles à conduire et à discipliner.

Qu'on le remarque bien, il n'y a que les instituteurs qui soient appelés à former le caractère permanent de la classe enseignante. Les jeunes filles ne sont que des institutrices du jour. A la première occasion, elles laissent à leurs classes, disant pour toujours adieu à l'enseignement. Elles se marient, et sont remplacées par d'autres, qui, au bout de quelques années, en font autant. C'est donc le corps des instituteurs qu'il faut protéger ; c'est leur état qu'il faut améliorer, si l'on veut obtenir de meilleurs résultats, et donner un nouvel élan à notre système d'éducation publique.

La seconde cause qui entrave la marche progressive de l'éducation, c'est l'ignorance, le manque de lumières chez les trois-quarts des commissaires d'école ; ce qui fait que, n'étant pas en état de faire la différence entre un instituteur compétent et un instituteur médiocre, ils finissent par donner la préférence au rabais, et confient ainsi la direction de leurs écoles à ce qu'il y a de plus médiocre, d'incapable dans l'enseignement.

C'est une anomalie que de charger de conduire les écoles d'une municipalité des personnes qui n'entendent rien à la question de l'enseignement, et qui ne savent ni A ni B. Cette disposition de la loi pouvait avoir sa raison d'être au début de sa mise en opération, en 1846, lorsqu'il était difficile de trouver dans chaque municipalité assez de gens instruits pour se succéder dans la charge de commissaires d'écoles ; mais aujourd'hui que la plus petite localité compte toujours un certain nombre d'hommes ayant suivi un cours classique ou commercial, c'est chose aisée que de recruter la commission scolaire parmi la classe lettrée. Les gens illettrés eux-mêmes s'aperçoivent qu'ils ne sont pas à leur place, se reconnaissent incapables de gérer avec avantage les affaires scolaires, et, lorsqu'on veut les reprendre sur leur manie d'engager leurs instituteurs ou institutrices au rabais, ou sur quelque autre acte de leur administration ils se contentent de répondre qu'ils n'ont pas demandé cette charge-là, et que, puisqu'on les connaît pour être incapables, on aurait fait

lieux de les laisser tranquilles et de nommer des gens instruits à leur place.

La troisième cause de la lenteur des progrès dans nos écoles de la campagne, c'est le temps qu'on y perd, par suite des congés extraordinaires, des fêtes tant religieuses que civiles, qu'on ne fait pas remplacer par le congé de la semaine, des congés des jours-gras qu'un malheureux usage veut qu'on fête, et durant lesquels on ne fait pas de classe, et enfin par les vacances de l'hiver et de l'été qu'on donne trop longues. Tout ce temps perdu forme à peu près quatre mois. Quatre mois à retrancher sur douze: un tiers de l'année de perdu! Comment veut-on après cela que les enfants fassent de grands progrès et n'oublient pas, pendant ce temps de congés et de vacances, une partie de ce qu'ils ont appris dans le cours de l'année?

La quatrième cause qui paralyse les progrès de l'instruction dans nos campagnes, c'est le manque d'assiduité à l'école chez les enfants et l'apathie des parents qui leur font perdre leurs écoles pour les raisons les plus futiles. Si les parents comprenaient bien le prix du temps de la jeunesse, s'ils étaient en état d'apprécier à leur juste valeur l'utilité et l'importance de l'éducation, ils seraient les premiers à explorer un semblable état de choses et s'efforceraient d'y remédier en se privant du service de leurs enfants pour leur procurer des connaissances dont ils auront tôt ou tard besoin quand ils seront appelés à remplir les devoirs de l'état auquel la providence les destine. Malheureusement, il y en a peu qui le comprennent.

Pas n'est besoin d'insister davantage sur l'énumération de causes si clairement exposées.

Il s'agit, aujourd'hui qu'un bill concernant l'éducation vient d'être introduit dans la Législature de Québec, d'exhorter nos députés à considérer consciencieusement les réformes à opérer.

Cette question d'éducation est tout aussi importante que celle des chemins de fer. Si l'une a pour but le développement matériel d'une partie de la province, l'autre embrasse les intérêts moraux de tout le Bas-Canada.

Puisque le gouvernement se détermine à prendre lui-même l'initiative d'une réforme en matière si sérieuse, que chaque député fasse ses suggestions, ayant soin de se souvenir que l'instituteur est le pivot du système; que l'aisance, la considération, l'indépendance données au maître en s'efforçant de lui faire un sort meilleur, à l'abri du besoin, élèvent la dignité de la profession, se transforment en résultats positifs pour les élèves, et en titre d'honneur pour l'administration et le pays.

A. ACHINTRE.

ECHOS DE PARTOUT

Lady Flora Hastings, cousine du marquis de Bute, a embassé la foi catholique.

A la prochaine exposition de Philadelphie, il y aura deux cents commis préposés à la vente des billets d'admission.

Les élections sont coûteuses en Angleterre. Les dépenses du candidat qui a été élu membre du Parlement pour le West-Suffolk, le colonel Wilson, de l'opinion conservatrice, se sont élevées à 71,400 francs; celles du candidat dit libéral, mais évincé, M. Charles Easton, à 70,075 francs.

Le lac Supérieur est gelé pendant cinq ou six mois de l'année. Un ingénieur américain a proposé de mettre à profit ce long intervalle d'hiver pour établir une ligne ferrée sur la surface solide du lac. Cette ligne, partant de Duluth, traverserait le lac suivant sa largeur. Les rails seraient fixés soit directement sur la glace au moyen de crochets et de crampons, soit sur des châssis formés de traverses et de longrines. L'été blissement de cette voie au commencement de l'hiver et son enlèvement avant l'époque ordinaire du dégel, qui a lieu au mois d'avril, pourrait s'effectuer en très-peu de temps.

Londres va bientôt posséder, dans le quartier central de Westminster, le plus grand et le plus magnifique des aquariums. Le bâtiment, dont les travaux avancent avec rapidité, est un véritable monument en fer et en briques, dont le plan rappelle un peu celui du palais de l'Industrie à Paris. Il se composera d'une vaste nef centrale avec bas-côtés, des pavillons flanquant les angles et des grandes portes s'ouvrant sur la façade principale. Bâti à proximité de la Tamise, l'aquarium recevra facilement tous les poissons qui arrivent au port de Londres, et ses grandes dimensions lui permettront de posséder des sujets qui, jusqu'à présent, n'ont pas été vus dans les aquariums.

Le dessèchement du lac de Fucino vient d'être achevé et complété par le prince Torlonia. La somme dépensée pour transformer en excellentes terres de culture ce marais aux exhalaisons malsaines a été de 35 millions de francs. Les travaux furent commencés en 1854. Autrefois, le lac avait une superficie de 162,000 hectares sur 22 mètres de profondeur. Pour le dessécher, un canal de décharge fut creusé et un tunnel percé; ce dernier avait plus de 3,000 mètres de longueur. Pour l'exécution, on put profiter de quelques restes d'anciens travaux remontant au règne de l'empereur Claude, alors que son affranchi et favori Narcisse voulut, lui aussi, essayer de dessécher le lac de Fucino. Au fur et à mesure que les terres se découvraient, des arbres étaient plantés, le sol drainé, et peu à peu s'élevaient des fermes avec leurs bâtiments d'exploitation, destinés à transformer le pays. La végétation qui se développe vigoureusement assainit l'atmosphère.

Aux dernières nouvelles, le gouvernement italien venait de décerner une médaille d'honneur en bronze au prince Torlonia pour les services rendus à l'agriculture, à l'hygiène et à la science par l'achèvement de ce beau travail.

Un récent calcul a permis d'établir qu'en une seconde de temps un piéton franchit 1 mètre à 1½ mètre; pendant le même espace de temps, un cheval au trot parcourt de 2 à 8 mètres; au galop, de 5 à 9; à la course, 12 mètres. Si nous comparons ces vitesses à d'autres connues, nous voyons que le cheval au galop va aussi vite que, sur un chemin de fer, le train de marchandises; à la course, il est aussi rapide que le train de voyageurs. Le train express franchit, dans le même temps, de 18 à 20 mètres. La voiture de poste ne dépasse guère 3 mètres par seconde; c'est le cas de dire qu'elle va comme le vent, puisque celui-ci, quand il est modéré, a une vitesse égale. En tempête, c'est 15 mètres que parcourt le vent; en ouragan, c'est 30. Que sont ces vitesses auprès de celle du son, 340 mètres par seconde; du boulet de canon, 470 mètres; du mouvement de rotation de la terre sur elle-même, 448 mètres, et son mouvement de translation autour du soleil, 29,400 mètres...

SUR LES QUESTIONS DES ENFANTS

J'étais assis hier au coin du feu, mon fils jouait à côté de moi, je lisais attentivement la curieuse relation d'une excursion en Chine, quand l'enfant me tira le bras et me dit: — Père, pourquoi... — Laisse-moi. — Pourquoi, en soufflant le... — Laisse-moi donc! lui dis-je. Mais, lui, avec cette providentielle obstination des enfants: — Pourquoi, en soufflant le feu avec un soufflet, l'allume-t-on? Répond moi, père, dis-le moi... — Je n'en sais rien, repris-je avec une sorte d'impatience, en le repoussant. Il s'éloigna, chagrin, et je me remis à ma lecture. Mais j'étais distrait; mon attention, détournée un moment, ne pouvait se reprendre au fil du récit; et, malgré moi, sur ces pages, au milieu des noms étranges de ces contrées lointaines, je voyais toujours les yeux interrogateurs de l'enfant et sa mine avidement curieuse. Bientôt donc, les rivages de la Chine s'éloignèrent de moi sans que je m'en aperçusse; et, ma pensée dérivant, je me mis à réfléchir à cet admirable *pourquoi* qui fait le fond du langage de l'enfance. — Quel esprit d'investigation! me disais-je; comme tout les trappe dans ce monde nouveau pour eux! Il y avait une peine réelle sur sa petite figure, quand je l'ai repoussé. Et, en effet, comment ai-je pu le repousser? N'est-ce pas une faute, plus qu'une faute, d'amortir ainsi cette ardeur, qui est comme la faim et la soif de l'intelligence? N'est-ce pas, en quelque sorte, leur fermer les yeux? Toujours écartés, ils perdent l'habitude de voir; les objets eux-mêmes n'ont plus pour eux leur signification, et nous plongeons dans la nuit ceux que nous sommes chargés d'éclairer. Mes réflexions devenaient des remords. « Ainsi, tout à l'heure, pourquoi avoir refusé de lui répondre? pourquoi, lorsqu'il me demandait cette explication, lui avoir dit... « Je ne sais pas? » A peine avais-je achevé ce mot, que je m'arrêtai, frappé d'un coup subit: — « Pourquoi je lui ai dit *je ne sais pas*? repris-je avec lenteur — par une raison bien impérieuse, bien puissante, bien honnête... c'est que... je ne le sais pas! »

Le livre me tomba des mains, mon igno-

rance m'apparut pour la première fois dans toute son étendue; et, comme en tombant, mon livre s'était ouvert à la première page, je lus sur le titre: *Voyage dans l'Inde et dans la Chine*. Voilà qui est bien étrange! pensai-je: je me fatigais à apprendre ce qui se passe en Chine, et je ne sais pourquoi ce soufflet, dont je me sers à chaque moment, allume le feu qui me chauffe tous les jours! Que dis-je, ce soufflet? Mais ce clou qui le supporte, mais ce mur, où est attaché ce clou: mais ces papiers peints qui recouvrent ce mur, d'où viennent ils? Et ce livre où je lis, et ce papier où j'écris, qui les fabrique? Comment? Où? Depuis quand? Les questions abondaient, les pourquoi se multipliaient; je voyais pour ainsi dire chaque objet s'animer sous mes regards et m'interroger! Tous ces mystères au milieu desquels j'avais vécu sans les comprendre ni les sonder, et qui se révélèrent à moi, m'accablaient sous cet éternel *je ne sais pas*, mon unique et humiliante réponse.

La voix de cet enfant m'a réveillé de mon sommeil d'ignorance. J'en veux sortir pour lui. Je veux étudier ce petit monde qu'on appelle une chambre, pour l'y guider et lui en montrer les principales merveilles. M. Xavier de Maistre, ce délicat esprit, qui appartient au dix-huitième siècle par le badinage et au nôtre par la rêverie, a écrit son charmant petit livre avec un mélange piquant de scepticisme et de sensibilité; l'on y sent l'homme qui a vu Voltaire et qui a entrevu Chateaubriand; mais en réalité son *Voyage autour de sa chambre* n'est qu'un aimable prétexte pour en sortir. Moi, c'est dans mon réduit même que je veux concentrer mes pérégrinations; je pars en pèlerinage pour chez moi! Et toi, cher interrogateur, toi dont l'obstiné *pourquoi* m'a jeté dans ce nouveau mouvement d'idées, viens avec moi, écoute, regarde, instruis-toi, instruis-moi. — Enfants, enfants! nous vous aimons d'une affection bien profonde; et cependant nous ne savons pas tout ce que vous êtes pour nous. Non seulement Dieu nous a donné en vous des sources inépuisables de joie, mais vous nous servez d'instituteurs; vos questions ingénues ouvrent nos yeux; le besoin de vous instruire nous force à apprendre ou à réapprendre, et nous vous devons tout, même ce que nous vous donnons!

ERNEST LEGOUVÉ.

PERSONNEL

M. George H. Frothingham, ci-devant associé principal de la maison Frothingham et Workman, est mort le 20 courant, après une courte maladie.

Marcel Bourget, écuyer, notaire, du village Lauzon, Lévis, vient d'être nommé commissaire pour recevoir les affidavits de la Cour Supérieure et de Circuit pour ce district.

L'hon. Daniel MacDonald a résigné comme procureur-général de la Nouvelle-Ecosse, et sera remplacé par M. O. S. Wheeler, qui n'est pas encore membre de la législature. Il va se présenter dans le comté de Guysboro.

La *Gazette Officielle* contient les nominations suivantes:

C. Blais, de Sorel, pour être député inspecteur des poids et mesures.

Le lieutenant E. G. Selby Smith, pour être aide-camp du major-général Selby Smith avec le rang de capitaine dans la milice canadienne.

Le lieutenant-colonel Jarvis, député adjoint-général de milice du district militaire No. 3, ayant rempli les devoirs de cette charge durant cinq ans, a été promu au grade de colonel depuis le mois de juin 1875.

Sa Sainteté le Pape vient de conférer à l'hon. M. Caron, lieutenant-gouverneur de la province, le titre de Grand-Croix de l'ordre de St. Grégoire-le-Grand.

M. le grand-vicaire Cazeau vient d'être nommé Prêlat Domestique du St. Père. Cette élévation à la prélature donne au grand-vicaire, outre le titre de monseigneur, le droit de porter la soutane violette, le rochet et la mantellette violette.

SCIENCE POPULAIRE

INFLUENCE DES FORÊTS

Cette influence de la destruction des forêts sur le climat et sur l'abondance de la pluie vient d'être une fois de plus clairement démontrée par M. le conseiller Wex, dans une communication faite récemment à la Société de géographie de Vienne. Il résulte des chiffres recueillis par l'honorable M. Wex que depuis les déboisements considérables qui ont eu lieu dans l'espace de cinquante ans le niveau moyen de l'Elbe a baissé de dix-sept pouces; celui de l'Oder, de dix-sept pouces également; celui du Rhin, de vingt-quatre pouces; de la Vistule, de vingt-six; enfin du Danube, à Orsova, de cinquante-cinq. On constate en même temps une diminution très-sensible dans le rendement de toutes les sources.

L'ÉLECTRICITÉ EMPLOYÉE POUR METTRE LE FEU AUX CANONS

L'électricité est aujourd'hui le moyen mis en usage en Angleterre pour enflammer les charges de pièces qui vont subir leurs épreuves; c'est avec l'électricité que le feu a été mis ces jours-ci aux pièces de 80 tonneaux. Ce système a été employé pour la première fois en 1856; jusqu'alors on s'était servi de boulets fixés au-dessus du trou de lumière. L'abandon du boulet est dû à un cruel accident. Il y avait un certain nombre de canons à éprouver à l'arsenal de Woolwich; on les plaça devant la suite, en rang, appuyés sur une forte chaîne. Les boulets ne communiquèrent pas le feu en même temps; un des canons partit avant les autres et malheureusement éclata. Un des boulets alla frapper la pièce voisine, la renversa en lui faisant présenter la bouche du côté de l'arsenal; en ce moment le coup partait et le projectile passait par-dessus l'arsenal et la ville de Woolwich, tomba dans le Dockyard, sans faire de mal fort heureusement. Cet accident se renouvela sur un mortier, en 1855, à peu près dans les mêmes conditions, et c'est alors que M. Kinlay, directeur des expériences, chercha un autre moyen de mettre le feu aux pièces; ses idées se tournèrent vers l'électricité. En 1856, il demanda la solution de son problème au *tube galvanique* qui venait de faire son apparition; il mitait le tube en communication avec la charge de la poudre au moyen d'un fil de platine. Ce système fut en usage jusqu'en 1862, époque à laquelle parurent les tubes électriques qui conduisirent M. Kinlay aux appareils actuels.

LA CONSERVATION DES POISSONS PAR LE FROID

Près de la ville de New-York se trouve un large et florissant établissement où l'on conserve, au moyen du froid, les poissons de prix, comme le saumon.

Le premier étage de cet établissement est entièrement formé d'une salle de refroidissement gigantesque ayant de doubles murs en zinc et divisée en trois sections, lesquelles sont elles-mêmes divisées chacune en deux compartiments. La glace et le sel, broyé ensemble dans un moulin, sont introduits dans les espaces ménagés entre les murs, à travers les ouvertures faites dans le plancher du second étage, ces ouvertures étant disposées de manière que tel ou tel compartiment peut être refroidi isolément et tout à fait indépendamment des autres.

Après que les poissons ont été nettoyés, ils sont placés dans des terrines par couches séparées par des lits de sel et de glace. Ils sont alors laissés ainsi jusqu'à ce qu'ils soient complètement gelés; ensuite, ils sont accrochés dans les chambres glacées, où la température est maintenue à 12 degrés environ au-dessous de zéro; là, les poissons deviennent aussi durs et aussi rigides que des blocs de glace et des barres de fer; on les conserve dans cet état pendant un mois et un an même, et ils sont aussi frais, au bout de ce temps, qu'ils venaient d'être pêchés. Il suffit de les dégeler pour les rendre bons pour la cuisson.

Le poisson est recueilli en été, quand il est abondant, et conservé ordinairement jusqu'à l'hiver.

LES MANGEURS DE RATS

Il vient de se former en Belgique, à Gembloux, une Société de *rat-jagers*. Les membres se réunissent une fois par semaine; chaque séance est terminée par un grand repas où le rat tient la plus grande place. Cette société, suivant l'exemple de la Société hollando-belge, veut détruire le préjugé attaché à la viande de ces petits animaux. A ce propos, un savant belge raconte que les anciens Romains mangeaient déjà des souris grises assaisonnées avec des glands et des châtaignes. Buffon rapporte que les habitants de la Martinique mangent sans dégoût les petites souris et qu'ils recherchent surtout le rat musqué. Les rats grimpeurs forment en des principaux aliments à Cuba, à la Jamaïque.

Les Chinois ont en grande estime un potage de rats auquel ils ajoutent des chauves-souris, des vieux poissons desséchés, des escargots et des œufs pourris. Quand les premiers Chinois arrivèrent en Californie, ils parurent enchantés de voir, à San-Francisco, des rats dans les maisons et les égouts; au grand étonnement

des habitants, ils leur firent la chasse et se régalaient d'un plat national, dont ils étaient très-friands.

Si la viande du rat compte des amateurs assez nombreux, elle a beaucoup d'ennemis. Déjà au moyen âge, un écrivain arabe, nommé Eby Baithar, prétendait que l'usage de cette viande amenait une grande faiblesse intellectuelle.

LA SECTE DES SAUTEURS

Une secte qui fait beaucoup parler d'elle en Russie, c'est la secte des sauteurs, dont le culte se résume en extases, convulsions, danses mystiques et mortifications d'une violence inouïe. Un vieux paysan, originaire du cercle de Tambow, est le plus grand prophète de cette secte. Sa réputation s'est étendue au loin, et les pèlerins affluent au village d'Uwarowe, où il réside. Une troupe de pèlerins s'en revient, il n'y a pas longtemps, d'Uwarowe dans un état d'extrême surexcitation, lorsque tout à coup l'un d'eux déclare qu'il est Jésus Christ; une femme affirme qu'elle est sainte Barbe; les pèlerins font halte, jettent bas leurs habits et commencent un vrai sabbat de sorciers, se frappant à la manière des anciens flagellants. Enfin, ils prennent une femme, l'attachent à la roue d'une voiture qui la broie, puis continuent leur chemin.

TABLETTES LOCALES

Le Conseil de Ville de Québec a adopté, à sa dernière séance, un plan ayant en vue la reconstruction du Château St Louis en dedans de la citadelle. Cette superbe résidence sera affectée à l'usage du gouverneur-général, et les frais de construction seront à la charge du gouvernement fédéral. Le plan en question s'occupe aussi de l'ouverture de boulevards, et autres améliorations publiques.

Il y a eu samedi, 20 courant, au bureau de la compagnie d'assurance "La Citoyenne," rue St. Jacques, une assemblée générale des représentants des Assurances sur la vie. Une députation composée de MM. W. M. Ramsay, Walter Burke, C. O. Ferrant, et Edward Stark, fut nommée et chargée de se rendre à Québec pour s'opposer aux nouvelles clauses relatives à la taxation des primes d'assurances sur la vie, proposée par la Corporation de Montréal.

La commission canadienne du centenaire a terminé sa session la semaine dernière. Le rapport du secrétaire montre que la province d'Ontario compta 200 entrées pour divers articles, et que celle de Québec aura autant de variété dans les objets qu'elle exposera, mais un moindre nombre d'exposants. Les autres parties de la puissance exposèrent aussi quantité de produits qu'elles exploitent.

L'espace réservé au Canada dans la salle principale est de 21,000 pieds carrés; dans le département agricole, 20,000; dans celui des machines, 10,000; et dans ceux de l'horticulture et des beaux-arts, 3,000 chaque.

Le contrat pour la section No. 5 de l'élargissement du canalachine a été octroyé à l'échevin McShane, de Montréal, pour la somme de \$500,000.

Après avoir longuement réfléchi, ce monsieur n'a pas voulu l'accepter, et en conséquence, il a été accordé à M. F. B. McNamee pour \$550,000. M. McNamee l'aura si ses garanties sont jugées satisfaisantes, et même désirait-il retirer ses offres, il n'est pas vraisemblable qu'il soit fait plus de concessions. La soumission la plus proche après la sienne est celle de Ryan et Booke, pour \$600,000; d'Henry et Davis, \$750,000; ensuite viennent Lynn, à \$300,000; Cotton et Cie., \$830,000; Worthington et McDonald, \$860,500; Shakell et Cie., \$900,000; Birge et Bourgeon, \$1,069,000.

Il y a une différence d'un demi-million de dollars entre la plus haute et la plus basse soumission.

Deux nouvelles compagnies qui, par ce temps de crise, ne craignent pas de s'établir dans notre province:

"La compagnie manufacturière de Sainte-Jeanne de Neuville."

L'objet pour lequel son incorporation est demandée est de manufacturer toutes espèces d'objets en bois et en fer en la paroisse de Sainte-Jeanne de Neuville.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera en la paroisse de Sainte-Jeanne de Neuville, et partout ailleurs où les actionnaires le jugeront convenable dans la province de Québec.

Le montant du fonds social de la dite compagnie manufacturière sera de vingt mille piastres courant, divisé en deux cents actions de cent piastres chacune, avec privilège d'augmenter jusqu'à quarante mille piastres.

Les premiers directeurs de la compagnie seront Eugène LaBue, écuyer, co-propriétaire de la seigneurie de Neuville; Hercule Collet, écuyer, marchand; Thomas LaRivière, junior, écuyer, marchand; Joseph Bussières, écuyer, maire de Sainte-Jeanne de Neuville, et Augustin Bussière, agriculteur, tous sujets nés de Sa Majesté.

Le nom proposé de la seconde compagnie est "The Beaver Lumber Company."

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée est pour faire le commerce de bois en général dans la province de Québec, pour se procurer le bois, le manufacturer, le vendre et aussi pour construire des moulins à scier et à planer, pour posséder des propriétés immobilières, des bateaux, des barges, des bateaux à vapeur, le tout pour les fins du dit commerce de bois.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera dans la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche, dans la province de Québec, et les affaires de la dite compagnie seront poursuivies principalement sur la rivière Yamachiche.

Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de \$60,000 divisé en 600 actions de \$100 chacune.

Les noms, résidences et occupations des requérants sont: William Henry Parker, Frank Ignatius Tyler et Ignatius Tyler, marchands de bois, tous de la cité de Montréal; Otis Chamberlin et George Otis Tyler, marchands de bois, tous deux de la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche.

Les dits William Henry Parker, Otis Chamberlin et Ignatius Tyler seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

Les dits William Henry Parker et Otis Chamberlin sont sujets anglais, et les autres requérants sont citoyens des Etats-Unis.

LES PROGRÈS MATERIELS DE L'INDE ANGLAISE

II (Suite)

Les tableaux statistiques de l'empire anglo-indien en 1871-72 donnent à l'exportation pour les grands ports de Karachi, Bombay, Madras, Calcutta, Moulmein, Rangoon, le chiffre considérable de 1 milliard 616 millions de francs. Les importations pour les mêmes ports, pendant le même exercice, s'élevèrent à 1 milliard 66 millions. Les chiffres des neuf années antérieures indiquent clairement la puissance avec laquelle les événements politiques extérieurs se font sentir dans les transactions commerciales de l'Inde. Pendant la guerre de la sécession, qui donne une impulsion énorme à la culture du coton, les exportations atteignent le maximum de la période. Les guerres européennes de 1866 et de 1870 jettent le malaise et l'effroi sur tous les marchés du monde; avec la paix, les affaires renaissent, et les chiffres du commerce maritime en 1871-1872 diffèrent peu de ceux de la crise américaine.

Le port de Calcutta tient toujours le premier rang dans le mouvement commercial de l'Inde, et les importations en 1871-72 s'élevèrent à 494 millions de francs, les exportations à 696 millions. Le commerce sur les bords de l'Hougly suit une marche croissante, et l'année 1872, comparée à la première de la période décennale, donne une augmentation de 137 millions de francs à l'importation, de 311 millions à l'exportation. Il n'en est pas de même au port de Bombay, dont les exportations pendant la fièvre du coton (1864-1865) atteignent presque 1 milliard, pour retomber pendant le dernier exercice au-dessous du chiffre de 1863. Le document décennal donne, en 1872, 261 millions pour les importations à Bombay et 647 millions pour les exportations; ces chiffres diffèrent peu de ceux de l'année 1863.

Le mouvement maritime de l'Inde est représenté, entrées et sorties réunies, pour l'année 1872, par 45,885 navires jaugeant 8,333,638 tonneaux. En comparant ces chiffres à ceux du premier exercice de la période décennale—41,501 navires jaugeant 5,612,505 tonneaux—l'on voit que le nombre des navires est resté stationnaire, tandis que le tonnage a presque doublé. Pendant ces dernières années, une double métamorphose s'est accomplie dans le matériel de la flotte marchande de l'Angleterre. Les grands *clippers* ont d'abord remplacé les navires de faible tonnage; depuis le percement de l'isthme de Suez, les *steamers* disputent à la marine à voiles le fret des mers indiennes. Les efforts de l'industrie moderne, sans résoudre le problème de la suprématie des deux

grandes métropoles indiennes, ont développé autour d'elle des éléments nouveaux et considérables d'activité et de richesse. Si le port de Bombay, par l'ouverture du canal de Suez, se trouve de dix jours de navigation à la vapeur plus rapproché de l'Europe que le port de Calcutta, le réseau des chemins de fer indiens est singulièrement favorable à ce dernier. On ne compte que 560 milles de Calcutta à Allahabad, point de jonction de l'*East Indian railway*, qui traverse les provinces nord-ouest et le Pendjab, et de l'*Indian Peninsula*, tandis que la distance de Bombay à Allahabad s'élève à 850 milles. La ligne de Calcutta traverse le riche bassin houiller de Raneeungee, et obtient son combustible à un prix bien inférieur à celui que paie le chemin de fer péninsulaire, dont tout le combustible est tiré de l'Europe. L'influence du canal de Suez se fait sentir au port de Bombay par l'augmentation de la navigation à vapeur, qui en 1872 s'élève à 88 *steamers* à l'arrivée et 90 à la sortie, contre 75 et 76 dans l'exercice précédent. L'achèvement de l'œuvre de M. de Lesseps a aussi immédiatement provoqué les ports de Gènes, de Trieste, Constantinople et Odessa à ouvrir des relations directes avec l'Inde. Le succès a couronné les efforts des armateurs de Trieste, et en 1872 les exportations de Bombay à destination de l'Adriatique se sont élevées à 20 millions de francs. Les tentatives faites par le gouvernement russe ont été moins heureuses: le service de *steamers* qu'il avait pris sous son patronage n'a eu qu'une courte et infructueuse existence.

Examiner article par article les statistiques commerciales de l'Inde serait sortir des limites de cette étude; nous nous contenterons de parler des produits nouveaux qui y tiennent déjà une belle place sans avoir atteint tout le développement que l'avenir leur réserve: en première ligne, le riz de la Birmanie anglaise, le jute, le thé, le café, le coton.

Le riz est le grand article d'exportation de l'Inde, sinon comme valeur, du moins comme quantité, et atteint un total de plus de 850,000 tonneaux en 1871-1872. Plus de la moitié de ce chiffre appartient à la Birmanie anglaise, territoire annexé au domaine anglais depuis environ vingt ans. Le riz de Rangoun et de Moumein fait non-seulement concurrence au riz de Saigon et de Bangkok sur le marché européen, mais encore lui dispute les principaux marchés de la Chine, ceux de Maurice et de l'île Bourbon. La spéculation anglaise ne néglige rien pour donner au commerce du riz de Birmanie tout le développement dont il est susceptible, et l'on compte en ce moment autour des deux centres européens du pays seize moulins à nettoyer le riz, de récente création, et munis des appareils les plus perfectionnés.

Le jute (chanvre du Bengale), qui croît à l'état sauvage dans le delta du Bengale oriental compris entre le Brahmapoutra et le Gange, n'a commencé à figurer d'une manière sensible dans le mouvement maritime de Calcutta que vers l'époque de la guerre de la sécession. Le jute est apporté par les cultivateurs natifs sur les marchés de Seraounge, Naraounge, Dana, d'où il est expédié sur Calcutta, et de là vers l'Europe. La ville de Dundee, en Ecosse, tient la tête dans le royaume-uni pour la fabrication des articles de jute: cordes et cordages, toiles, tapis communs. Les établissements de MM. Cox frères, qui emploient 3,000 chevaux de vapeur, plus de 2,000 ouvriers, font des transports de jute sur leurs propres *steamers*, et ne le cèdent en rien aux plus gigantesques établissements de Manchester et de Birmingham. Le jute est aussi utilisé dans l'Inde pour la fabrication de sacs qui servent à contenir le riz et s'expédient en

énormes quantités (5,112,421 sacs) en Birmanie, Chine et Amérique.

Le thé, comme toutes les choses de l'Asie, a sa légende. Un dévot indien, du nom de Durma, qui vivait cinq cents ans environ avant l'ère chrétienne, touché de l'ignorance religieuse des habitants du Céleste Empire, entreprit de leur révéler la parole divine. Indifférent aux confortations du voyage, le saint homme partit sans provisions, et un jour, épuisé de faim et de fatigue, tomba sur la terre et s'endormit. A son réveil, honteux d'avoir cédé même pour un instant aux besoins de la nature, Durma s'arracha les sourcils en manière de châtiment, et les jeta autour de lui. Immédiatement les poils se transformèrent en arbustes gracieux et feuillus: le voyageur émerveillé goûta les feuilles qui l'entouraient, et s'aperçut bientôt qu'elles rendaient la vigueur à son corps et à son esprit. La réputation de sainteté de Durma ne tarda pas à se répandre dans le pays, il eut de nombreux disciples qu'il engagea à faire usage de la plante nouvelle, et bientôt le goût de la boisson qui réjouit sans enivrer se propagea en Chine.

La culture industrielle dans l'Inde de l'arbuste à thé est d'origine récente, et remonte à moins de cinquante ans. La première guerre contre les Birmans donna aux Anglais la possession des territoires d'Assam en 1826, et peu de temps après l'on découvrit dans la nouvelle conquête de nombreux plants de thé. Ces arbustes avaient-ils poussé à l'état sauvage, ou remontaient-ils à une ère de civilisation antérieure dont on retrouve les débris incontestables dans la vallée du Brahmapoutra? Quoi qu'il en soit, la découverte ne passa pas inaperçue, et une mission envoyée par le gouverneur-général, lord Bentinck, en 1834, reconnut que l'arbre à thé était indigène dans le Haut Assam, et que ses feuilles pouvaient être utilisées dans le commerce. Le gouvernement fit immédiatement venir des ouvriers et des semences de la Chine, et en 1839 huit caisses de thé d'Assam furent vendues sur le marché de Londres. Ce premier succès attira l'attention des spéculateurs, et une compagnie formée sous les auspices de Babou Dwarkanaght Tagore, dont le nom se trouve honorablement associé à tous les progrès industriels et agricoles de l'Inde pendant la première moitié du siècle, acheta toutes les plantations de thé du gouvernement. Les débuts de l'*Assam Tea Company* ne furent pas heureux, mais une administration nouvelle rétablit l'ordre et l'économie dans les affaires, et sa prospérité excita bientôt sur les marchés de Londres et de Calcutta une véritable fièvre de thé. Les demandes de concession de terrains se multiplièrent, et les compagnies sortirent de dessous terre. Des spéculations hasardées ou malhonnêtes amenèrent de complètes déconitures et une diminution temporaire dans la production, jusqu'à ce que les entreprises mal conçues eussent disparu et que les compagnies sérieuses pussent reprendre place dans la confiance des actionnaires. L'Assam n'est pas la seule partie du territoire indien propre à la culture du thé; la plante se retrouve à l'état sauvage dans la province voisine de Cachar, et aussi dans les districts montagneux du premier versant de l'Himalaya—provinces du nord-ouest et Pendjab. Le gouvernement de lord Dalhousie, désireux de répandre la culture du thé au nord comme à l'ouest, organisa des plantations à Kumaon et à Dehra-Doon, et il y a seize ans nous avons visité ces intéressants jardins, alors dans toute leur nouveauté. En 1864, les établissements de l'Himalaya ont été vendus à des compagnies, et sagement administrés, ils feront un jour concurrence à leurs rivaux de l'Assam et de Cachar. En 1872, on a exporté environ 7

tant 36 millions de francs. Faisons remarquer toutefois que ces chiffres sont loin de donner la production totale du thé dans l'Inde. Le thé des districts de l'Himalaya trouve sur place, dans le Thibet et l'Afghanistan, un marché avantageux, et n'entre pour rien dans le total des exportations par mer. Le thé d'Assam s'est fait une part considérable dans la consommation indienne, et fournit notamment les approvisionnements de l'armée européenne. Ces résultats font assez présager le rang important que le thé doit prendre un jour dans les transactions commerciales de l'Inde et de la métropole.

La culture du café, spéciale à la présidence de Madras, est d'origine assez ancienne, et une tradition locale raconte que l'arbuste fut introduit sur le plateau de Mysore par un pèlerin qui rapporta sept grains de café de La Mecque; mais ce ne fut que dans les dernières vingt années que le café entra pour une part notable dans les exportations anglo-indiennes, grâce à l'abolition d'un droit assez considérable qui grevait le commerce de la fève aromatique. Les plantations de café sont exclusivement situées dans le Mysore, les Neilgherries, les districts de Coorg et de Wyniad, sur des versants à une hauteur de 3 000 à 4 000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Cette agriculture industrielle sous un climat favorable aux constitutions européennes, où pendant toute la mousson du sud-ouest le planteur peut inspecter toute la journée ses travaux sans redouter les atteintes du soleil, devait attirer l'attention des anciens officiers anglo-indiens désireux d'occuper les loisirs de leur retraite. Aussi parmi les planteurs compte-t-on grand nombre de vétérans de l'armée de l'honorable compagnie des Indes. En 1872, on a exporté 27 millions de kilogrammes de café, représentant 34 millions de francs. Le tableau suivant donnera une idée de l'essor qu'a pris depuis trente ans la culture du jute, du thé et du café dans l'Inde anglaise.

EXPORTATION

Années.	Jute en laine.	Thé.	Café
1842	24,941 liv. st.	17,244 liv. st.	74,357 liv. st.
1852	180,750 —	59,220 —	84,505 —
1862	557,810 —	192,242 —	462,380 —
1872	1,429,767 —	1,482,186 —	1,380,410 —

L'usage du coton dans l'Inde, où la plante textile rencontre des conditions exceptionnellement favorables du sol, de climat et de main-d'œuvre, remonte aux premiers âges. Ce ne fut toutefois que sous l'influence d'événements extérieurs et imprévus, la guerre de la sécession, que la culture du coton a pris un grand essor dans le domaine anglo-indien.

En 1867, les terres consacrées dans l'Inde à la culture du coton représentaient 8 millions d'acres. En 1871-1872, pour la seule présidence de Bombay, ce chiffre s'élève à près de 3 millions d'acres. La valeur totale des exportations en coton des ports de l'Inde atteint 530 millions de francs, et représente un poids brut d'environ 400 millions de kilogrammes. Le port de Bombay tient, pour cet article, la tête dans la lutte des grands ports indiens, et entre dans ce total pour 370 millions de francs, celui de Calcutta pour 100 millions. Ce qui prouve que le développement de la culture du coton dans l'Inde n'a pas dit son dernier mot, c'est que l'exportation en 1871-1872 est presque le double de ce qu'elle était à la première année de la période décennale, et dépasse le maximum atteint aux jours les plus sérieux de la crise américaine; mais, si l'on veut avoir une idée complète des progrès de l'agriculture indienne, il faut remonter à une époque plus éloignée: en 1852-1853, l'exportation d'opium passait à peine 10 millions de kilogrammes; elle a donc presque quadruplé en vingt ans.

E. DE VALBEZEN.

(A continuer.)

RECETTES. — ECONOMIE DOMESTIQUE

Moyen infailible de bien dégraisser les étoffes de soie — Prenez une demi-bouteille d'eau-de-vie, une once de miel, une once de savon vert. Battez ensemble ces substances, cette quantité suffit pour une robe.

Lorsque le mélange est bien fait, on imbibe les deux côtés de l'étoffe au moyen d'une brosse douce ou d'une éponge. Ensuite on prend légèrement l'étoffe à deux mains aux deux extrémités de la partie supérieure, puis on la plonge et on l'agite dans de l'eau sans la froter avec les mains. On renouvelle l'eau au fur à mesure qu'elle se salit, jusqu'à ce qu'elle reste claire. On laisse égoutter la soie sur une corde, et avant qu'elle soit entièrement sèche, on la repasse avec un fer qui ne doit pas être trop chaud, l'étoffe reprend son brillant et son éclat primitif. Si l'on opère sur de la soie blanche, il faut employer du beau miel blanc, du savon blanc et de l'esprit de vin incolore.

Comptabilité des ménages — L'une des principales qualités d'une femme de ménage est l'ordre, l'arrangement qu'elle doit apporter dans son intérieur; elle doit savoir à toute heure de la journée où elle en est de sa situation financière; elle doit, en un mot, connaître un peu de comptabilité; or, la comptabilité est la manière d'établir ses comptes. Etablir ses comptes, c'est chercher ce que l'on a reçu et ce que l'on a dépensé. On nomme *recette* tout ce qui entre en caisse; *Dépense*, tout ce qui en sort. La somme des *recettes* forme ce qu'on appelle *l'actif*; la somme des dépenses forme le *passif*. La maîtresse du maisin doit de toute nécessité tenir un compte exact de sa dépense et de ses recettes. Les éléments de ce compte sont établis sur un registre spécial divisé en cinq colonnes: la première indique la date de l'opération; la seconde, le motif par lequel elle a eu lieu; la troisième les recettes; la quatrième, les dépenses; la cinquième, le total général.

Elisir culinaire contre les coliques et les indigestions des chevaux (L. Bis). Aloès 2 parties, racine de gentiane 2 parties, rhubarbe indigène 2 parties, écrous d'oranges 2 parties, safran gaulois, 1/2 partie, thériaque 3 parties, éther sulfurique 6 parties, alcool à 22-64 parties. On concasse dans un mortier les quatre premières substances qu'on mêle ensuite dans l'alcool avec le safran, la thériaque et l'extractif de pavot; on laisse macérer pendant plusieurs jours ce mélange, en ayant soin de l'agiter le plus souvent possible; on le passe ensuite sur une toile avec impression; on filtre après la liqueur; on y ajoute l'éther sulfurique et on le conserve dans un vase bien bouché. Cet élixir est très-employé contre les coliques, les indigestions et pour faciliter le délivre des vaches. Il est tonique, amer et anti-vermineux; on l'administre au cheval et au bœuf dans un litre d'eau ou de vin, à la dose de 100 à 125 grammes.

Procédé pour rendre les étoffes imperméables. — On fait dissoudre dans un litre d'eau 15 grammes de colle de poisson; on fait fondre séparément dans un litre d'eau bouillante, 15 grammes d'alun, puis 30 grammes de savon de Marseille dans 500 grammes d'eau. Chaque préparation ayant été filtrée à part, on les réunit dans un vase que l'on placera sur le feu; lorsque la liqueur aura jeté un bouillon, on y trempe une brosse et on la passe sur l'envers de l'étoffe étendue sur une table. L'étoffe étant sèche, on la brosse à contre-poil, puis on y passe une brosse trempée dans de l'eau claire, afin d'enlever le lustre produit par l'appât.

Lorsque les étoffes que l'on veut préparer ainsi sont légères, on diminuera de moitié la quantité d'eau employée et on y trempera l'étoffe. On la fera égoutter, et on la repassera lorsqu'elle sera encore humide. — Cette préparation est préférable aux tissus enduits de caoutchouc qui ont le grave inconvénient de concentrer autour du corps la transpiration cutanée, de sorte que lorsque l'on quitte le vêtement par un temps froid, on peut craindre une suppression subite de transpiration, cause de tant de maladies.

NOS GRAVURES

La Fête des Morts à Rome

La physionomie de Paris le jour des Morts est très-curieuse à observer. Le culte des Morts est dans les mœurs parisiennes, comme dans celle de toute la France, d'ailleurs. En province aussi bien qu'à Paris, on visite religieusement à cette époque les tombes de ceux qui ne sont plus.

En Italie, à Rome particulièrement, la célébration de ce jour est aussi solennelle, mais diffère un peu de nos coutumes.

Ainsi nous trouvons l'explication de notre gravure dans la dernière lettre pastorale de Sa Grandeur l'Evêque de Montréal.

Sa Grandeur nous apprend qu'il existe dans les cimetières de Rome un *Chemin de la Croix*.

Après avoir parlé du projet d'élever un *Chemin de la Croix* dans le cimetière de Montréal, Monseigneur ajoute :

C'est à cette fin que nous nous proposons, chaque fois que l'on nous en fera la demande, d'ériger dans les cimetières le *Chemin de la Croix*. C'est ce qui se pratique à Rome; et c'est aussi ce que nous voudrions pouvoir établir dans tous les cimetières de ce diocèse surtout depuis que nous nous apercevons que l'on voudrait en faire un lieu ordinaire et profane...

La *voie de la Croix* est donc un excellent moyen d'attacher une paroisse à son cimetière. Or, que ne fait-elle pas pour l'amour de ce lieu sacré qui rappelle sans cesse tant et de si précieux souvenirs! Elle l'entretient et l'orne autant qu'il lui est possible, afin d'y trouver toujours de quoi alimenter sa piété.

C'est ce que l'on remarque à Rome, où l'usage est d'entretenir des lampes allumées sur chaque tombe. Nous en fûmes frappé en visitant un soir le cimetière de St Laurent, hors des murs. Car ne connaissant pas quel était ce lieu, nous le primes pour un des beaux quartiers de la ville sainte, tant il brillait de l'éclat des milliers de lampes qui y brûlaient. Oh! qu'il fut pour nous ravissant et saisissant le spectacle de ce magnifique cimetière! L'occasion de vous faire part de nos émotions, à ce bienheureux moment, se présente trop naturellement pour que nous n'en profitions pas...

Voici, à propos de cette fête des Morts, qui depuis près de six siècles se célèbre en France le lendemain de la Toussaint, les coutumes pieuses auxquelles se livraient autrefois les fidèles.

Dès la veille, les églises et les cimetières restaient ouverts à la piété des fidèles; le soir de la Toussaint, après les vêpres du jour et à la lueur des luminaires, commençait l'office et les chants lugubres des morts, au milieu d'une foule pieusement recueillie et revêtue d'habits de deuil.

Non-seulement on priait, mais on faisait prier pour ses morts. Dans un grand nombre d'églises, pendant l'office du soir, des enfants parcouraient les rangs des fidèles et réclamaient le denier des morts.

Aux temps plus reculés, des clercs attachés à chaque église, recevaient des dons spéciaux pour passer la nuit des morts en prières dans le lieu saint ou sur les tombeaux des cimetières. Et nous lisons dans une vieille chronique du temps qu'un clerc fut fustigé par un bourgeois, pour avoir dit au coin du feu les sept psaumes de la pénitence qu'il devait, moyennant sept deniers, réciter sur l'herbe du cimetière.

Dans certaines provinces, avant de quitter l'église, chaque fidèle sonnait la cloche à tour de rôle, comme pour payer un tribut personnel aux morts qui lui étaient chers; puis, au retour de l'office, pendant que le glas des morts et les tintements funèbres se mêlaient au premier silence de la nuit, chaque famille, groupée autour du foyer domestique, récitait, présidée par son chef, les sept psaumes pénitentiels; au dehors, le clocheteur des trépassés parcourait les rues en agitant lentement une sonnette et faisant entendre, par intervalles, ce chant lugubre :

Réveillez-vous, gens qui dormez :
Priez Dieu pour les trépassés.

Le lendemain, tout le monde, en grand deuil, se réunissait à l'église autour d'un modeste catafalque, élevé au milieu de la nef.

Dans plusieurs églises, au moment de l'Offertoire, une femme vêtue de noir et la tête couverte d'un long voile de crêpe se présentait à l'Offrande avec un pain et une bouteille de vin; le prêtre béni cette offrande, c'était le pain et le vin des morts dont on faisait l'aumône aux pauvres.

Aujourd'hui, toutes ces pieuses pratiques sont tombées en désuétude, mais la fête des morts n'en subsiste pas moins. La dévotion pour les trépassés n'a point cessé d'être fervente dans toutes les parties de la France.

Après les grandes fêtes solennelles, la fête du 2 novembre est sans contredit la plus universellement célébrée; on ce jour

tout le monde s'humilie, tout le monde se souvient de ses morts, tout le monde prie pour eux, le monde n'est plus de ce monde, s'il est permis de s'exprimer ainsi, il donne la main à la mort, il cause avec elle, il l'interroge, il prend ses conseils et ses enseignements.

Suivons la foule, qui s'achemine lentement vers la demeure des morts, pénétrons avec elle dans ces nécropoles où reposent plusieurs générations de corps humains, dans cette vaste communauté où le grand est couché à côté du petit, république de parfaite égalité, dit l'immortel Châteaubriand, où l'on n'entre point sans ôter son chapeau et sa couronne, pour passer par la porte abaissée du tombeau.

Avant 1789, chaque église avait son cimetière particulier, qui s'étendait le long de murs extérieurs de son enceinte. La révolution de 1793, qui viola les sépultures, vida les cercueils et jeta leurs cendres aux vents, chassa les morts d'un grand nombre de cimetières et les reléqua loin des villes, comme si l'éloignement pouvait quelque chose contre la mort, comme si la distance était capable de soustraire l'homme à ses coups.

Mais avançons de quelques pas dans ce monde des tombeaux.

Nous voici en face du calvaire à l'ombre duquel dorment les hôtes de la nécropole. Le Christ du haut de la croix, étendant ses bras sanglants et miséricordieux sur les dépouilles des âmes qu'il a déjà jugées, semble nous dire: « Ne pleurez pas comme ceux qui n'ont pas d'espérance. »

Vit-on jamais éloquence plus persuasive et plus consolante que celle de la croix devant un cercueil et des tombeaux. N'ayez pas peur, nous crient-elle, *nilite timere*: la tombe est le berceau de l'immortalité; levez la tête et regardez: vos amis, vos enfants, vos épouses, votre père, votre mère, n'ont laissé ici que leurs dépouilles mortelles; ils avaient foi dans Jésus-Christ, et Jésus-Christ c'est la résurrection et la vie!... Admirable! mille fois admirable la religion qui console ainsi, qui donne à nos affections, à nos amitiés une durée qui s'étend par-delà la vie terrestre. Si elle donc bénie par tous les hommes, ô sainte foi catholique! toi seule peut faire entendre sur les tombeaux ce chant de l'éternelle espérance :

O mort, où est ta victoire?
O mort, où est ton aiguillon? C. D.

Un Travail Agréable

Notre belle jeune fille revient du jardin où elle a fait une ample moisson de fleurs. Afin de ne point laisser les roses se faner, elle les prend une à une dans son panier et les place dans l'eau fraîche d'un vase.

Evidemment cette occupation charmante, n'a servi au peintre que de prétexte pour faire ressortir le naturel de la pose et l'élégance des formes de son sujet.

En regardant attentivement le modèle délicat des traits du visage, la grâce du bonnet et des autres ajustements, l'art des nœuds et du plissé des manchettes, et du fichu si coquettement jeté sur les épaules, on ne pourra que constater le succès de la composition, la science et le goût de l'artiste.

Les Obsèques de Guibord

1.—LE CORBILLARD—2. LA DISTRIBUTION DES CARTOUCHES—3. SCÈNE AU CIMETIÈRE MONT ROYAL—4. LE CORTEGE EXTRAORDINAIRE DANS LE CIMETIÈRE CATHOLIQUE—5. LE CERCUEIL ET LA FOSSE.

Notre gravure représente, comme le sommaire l'indique, les différentes phases des funérailles de feu J. Guibord. Nous croyons devoir nous dispenser de publier ici le long récit que tous les journaux de la province ont reproduit.

A. ACHINTE.



1 LE CORBILLARD—2 LA DISTRIBUTION DES CARTOUCHES—3 SCÈNE AU CIMETIÈRE MONT-ROYAL—4 LE CORTÈGE ENTRANT DANS LE CIMETIÈRE CATHOLIQUE—5 LE CERUEIL ET LA FOSSE

LES OBSÈQUES DE GUIBORD



2 DECEMBRE 1875

UN TRAVAIL AGREABLE



LA FETE DES MORTS A ROME

LORD HARDINGE *

1

Le 24 septembre 1856, l'Angleterre voyait s'éteindre et disparaître du milieu de ses enfants un grand militaire et un noble citoyen, auquel des états de service bien remarquables assignaient un haut rang dans l'estime de son souverain. Lord Henry Hardinge venait de succomber aux atteintes d'un mal qui le minait depuis longtemps et qui l'avait conduit, même assez rapidement, à une fin prématurée. Atteint depuis plusieurs mois d'une forte attaque de paralysie qui l'avait forcé de renoncer à ses nombreux devoirs, ce grand homme avait vu peu à peu ses forces décliner, puis l'abandonner tout-à-fait. Cette précieuse et honorable existence était ainsi soudainement enlevée à l'estime et au respect de ses concitoyens, à un âge où il pouvait encore rendre de grands services à son pays et cueillir encore de nombreux lauriers — mais ce brave soldat, qui avait vu tant de fois la mort moissonner à ses côtés ses amis et ses compagnons d'armes, sut se résigner aux décrets de la Providence et accepter sans crainte et sans murmure l'arrêt fatal. Entouré de sa famille et de quelques amis, il rendit le dernier soupir avec le calme stoïque des grandes âmes, à South Park, sa maison de campagne, près de Tunbridge-Wells, en Angleterre, à l'âge d'environ soixante-onze ans.

Son inhumation eut lieu sans pompe et sans bruit, au cimetière du petit village de Fordecomb. Rien ne distinguait cet enterrement des cérémonies ordinaires en pareil cas. Un petit nombre d'amis dévoués étaient venus accompagner à sa dernière demeure les restes mortels de leur brave compagnon d'armes. Sur le cercueil on remarquait le bâton et le chapeau de feld-marchal; puis, à la suite du poêle funèbre, on portait un glorieux trophée: l'épée que le duc de Wellington lui avait donnée après le traité de Paris (3 mai 1814).

Cette inhumation, simple et sans éclat, avait ainsi été réglée en conformité avec les goûts modestes du vaillant guerrier qui s'était montré, toute sa vie, dépouillé de toutes prétentions et de bien d'autres misères inhérentes à notre pauvre humanité.

C'est une chose bien digne de remarquer en effet, que cet homme uni, simple et facile se soit élevé des rangs inférieurs de la société au poste le plus brillant de l'Empire Britannique, sans brigues, sans cabale, mais par le seul ascendant de ses mérites et de ses grandes qualités. Sans doute il n'était pas un de ces fondres de guerre dont le génie s'impose à l'admiration et transforme les obstacles en triomphes; mais son esprit d'ordre, sa méthode, son extrême régularité, sa fidélité de tous les moments et son attachement constant au devoir, son sang froid et sa présence d'esprit dans le danger, ses ressources dans les moments critiques, sa valeur et son audace sur le champ de bataille, sa modestie après la victoire en ont fait un modèle digne d'être préposé à l'admiration de tous ceux qui consacrent leur existence au service de la patrie.

Fils d'un ministre protestant de Stanhope (1), Henry Hardinge naquit à Wrotham, dans le comté de Kent, au nord de l'Angleterre, le 30 mars 1785, et vint en Canada en 1796, faisant partie du régiment appelé le « Queens Rangers ». Il avait le rang d'enseigne, quoiqu'il n'eût pas encore atteint sa quatorzième année. Le lieutenant-colonel David Shank, qui s'était illustré dans la guerre de l'Indépen-

* Le portrait du général Hardinge accompagnera la publication de la dernière partie de cette biographie, dans notre prochain numéro.

(1) Stanhope, au comté de Durham.

dance américaine (2), commandait ce corps brillant et bien discipliné. Le major Samuel Smith, qui était aussi attaché à ce régiment, affectionnait dès lors son jeune enseigne, qui se montrait en toute occasion docile et brave, intelligent et enjoué.

Par l'entremise des capitaines Shaw et Fitzgerald, le jeune Hardinge, désireux de s'instruire et d'apprendre les mathématiques, dont il avait déjà reçu quelques notions antérieurement, s'adressa à M. l'abbé Rimbault, un de ces vertueux prêtres que l'orage révolutionnaire, qui désola la France à la fin du siècle dernier, avait obligé d'émigrer et de chercher refuge en cette colonie. Ce digne ecclésiastique, originaire d'Orléans, avait été admis comme professeur au Séminaire de Québec. Il avait séjourné quelque temps à Londres, où il avait pris des leçons de clavessin et d'anglais, espérant se faire par là une ressource en Amérique si toutefois il pouvait y arriver.

Plusieurs autres jeunes messieurs anglais s'étaient déjà adressés à ce vertueux abbé pour en recevoir des leçons de français; mais il n'avait pu donner que de courts et rares instants à ces élèves qui étaient venus se ranger sous ses soins. Il leur donna avis, dans l'été de 1797, que, devant laisser la ville et prêter soin d'une des petites paroisses des environs, il aurait plus de loisir pour les instruire et plus de facilité pour les voir.

En effet, au mois d'octobre 1797, M. l'abbé Rimbault fut nommé curé de la paroisse de l'Ange-Gardien, sur la côte de Beauport, et dès lors il put recevoir momentanément chez lui quelques élèves. Ceux-ci attirèrent auprès du professeur le jeune militaire Hardinge, qui désirait prendre des leçons de français et se livrer à l'étude des mathématiques.

Déjà, en 1797, Monseigneur Plessis, alors curé de Québec, s'intéressant vivement au jeune Painchaud, plus tard l'abbé Painchaud, l'illustre fondateur du Collège de Sainte-Anne, qui n'avait fait que paraître un instant dans les classes du Séminaire de Québec, avait prié M. Rimbault de le recevoir chez lui et de cultiver ce beau talent qu'il jugeait si propre à faire honneur à son patron et même à son pays. Le jeune étudiant, ainsi apprécié, avait déjà quinze ans lorsqu'il devint l'objet d'une si haute protection.

Plus tard, le jeune M. Huot, de l'Ange-Gardien, se joignit aux autres élèves de M. Rimbault et partagea les soins du digne professeur en goûtant avec eux les charmes de la romantique solitude de l'Ange-Gardien. Il s'incorpora, peu d'années après, à la milice du sanctuaire, fut ordonné prêtre et desservit successivement plusieurs paroisses. Il est mort en 1827, curé de la paroisse du Sault-au-Récollet.

Les jeunes Painchaud et Hardinge se distinguaient, entre tous ces étudiants qui s'étaient rangés sous la direction de M. l'abbé Rimbault, par la vivacité de leur intelligence et par la noblesse de leurs sentiments. L'un était bon, facile, dévoué, à cœur ardent; l'autre était aussi ingénu, franc, généreux et gracieux dans tous ses procédés. Ces deux émules étaient bien dignes l'un de l'autre. Également studieux, sages et attachés au devoir, également passionnés pour le beau et pour le vrai, ils ne voulaient en céder en rien l'un à l'autre. Leur émulation ne se ra-

(2) Le colonel Shank était un de ces braves qui demeurèrent attachés au trapeau de la Grande-Bretagne lorsque les colonies de l'Amérique levèrent l'étendard de l'Indépendance. Il était né dans la Virginie, prit rang dans les troupes en 1776, et se trouva à la bataille de Long-Island. En 1778, il fut élevé au rang de capitaine; et, au mois d'août l'année suivante, il commandait un corps de dragons. Il se battit à Brandywine, à Germantown, à Charleston, etc., etc. Il se retira de service en 1783, mais ce ne fut que momentanément. Le général Simcoe, le premier gouverneur du Haut-Canada lui remit, en 1781, le commandement du régiment le « Queens Rangers ». Le colonel Shank passa en Angleterre en 1789; et en 1808, il reçut le grade de colonel, et celui de major-général en 1811. Dix ans plus tard, il fut élevé au rang de lieutenant-général. Il mourut à Glasgow, au mois d'octobre 1831.

lentissait pas. Le professeur eut bien souvent à modérer leur passion pour les études sérieuses; et lui-même nous a souvent dit que leurs nobles instincts et leurs penchants hardis se déclaraient invariablement dans leurs jeux, dans leurs luttes, dans leurs partis de chasse et en maintes autres occasions.

Toutes ces belles qualités les faisaient estimer du sage directeur et les rendaient chers à leurs condisciples, dont ils étaient et les amis et les modèles. De la part du savant professeur, nul soin n'était épargné pour instruire ces jeunes gens si avides de science et dont les succès faisaient la joie et la satisfaction.

Nous avons sous les yeux deux cahiers d'algèbre et de géométrie que le docte professeur avait rédigés d'après la méthode de Saury, pour ces intelligents élèves. Sa bibliothèque leur était ouverte comme sa maison, et le bon cœur exerçait envers eux l'hospitalité la plus sincère et la plus cordiale.

Quelques années après, Hardinge, rappelé au pays natal par des ordres supérieurs, dut quitter le modeste presbytère de l'Ange-Gardien et ses aimables hôtes, pour lesquels il conserva toujours les souvenirs les plus affectueux (3). Ce ne fut pas sans un serrement de cœur des plus douloureux que s'effectua la séparation de ces deux jeunes amis si bien faits pour se connaître et pour s'apprécier. L'aimable supérieur du Collège de Sainte-Anne, que nous regrettons encore, en remémorant, sur la fin de sa carrière, les nobles qualités de son ami Harry, alors secrétaire d'Etat au département de la guerre, et si bien vu au cabinet Saint-James, ne pouvait comprimer ses émotions ni retenir les larmes qui roulaient de ses yeux, et qu'il essuyait furtivement, tant il avait affectionné son excellent ami d'enfance...

Hardinge, à l'Ange-Gardien, était ce qu'il a été partout et constamment, disait M. l'abbé Painchaud: soigneux, régulier, sagace, vif, ami de l'ordre et plein de droiture. Rien n'indignait ce jeune homme comme le men-onge, l'hypocrisie ou les dénis de justice. Dans de semblables occasions il devenait intraitable. — C'est à peu près l'idée que nous donnait de ce militaire distingué le *London Times*, dans un article nécrologique à son sujet. A ses éloges il ajoutait ces paroles flatteuses et caractéristiques: — « The works which he had to do, he always performed efficiently and well. »

L'excellent M. Rimbault, qui narrait si bien, se plaisait parfois à faire valoir les beaux sentiments de Hardinge en particulier, et à rendre justice à sa belle conduite envers ses jeunes amis comme envers ses inférieurs. Il le disait délicat, doux, conciliant et toujours gracieux. Le bon curé aimait à parler de ses charmes et aimables élèves; mais le nom de Hardinge et celui de Painchaud revenaient plus fréquemment sur ses lèvres. Que de joies traits embellissaient les causeries de cet estimable prêtre, lorsqu'il parlait de sa solitude si aimée et des jeunes étudiants qui en faisaient les principaux ornements! Il donnait alors à sa voix un ton captivant et ému, qui dénotait que leur souvenir lui était bien cher. Nous pensons ces témoignages affectueux tellement connus, que nul ne marchandera son respect et ses sympathies au professeur ni aux élèves, tous enlevés, depuis plusieurs années déjà, de la scène du monde.

On jugera mieux du caractère des jeunes messieurs Painchaud et Hardinge par le petit épisode suivant que nous nous ferions un reproche d'omettre ici.

Par une belle soirée d'été, les quatre étudiants, qui constituaient alors le mo-

(3) M. Hardinge avait été environ quatre ans en Canada.

deste pensionnat de M. Rimbault, étaient à prendre leur frugal repas, en causant sous le regard du mentor qui, fidèle à son régime sévère, se bornait à une tasse de bouillon, suivie d'un peu de vin blanc et de thé avec biscuits secs.

Quelqu'un proposa d'aller à la promenade et de faire la récréation sur la côte, à quelques six ou huit arpents au-dessus de l'église.

Nous ne serions pas très-aptés à dire quel était le sujet de la conversation; mais on causait, on devisait en se rendant, à la suite du prêtre, qui devait montrer, ce soir-là, la place de la première église de l'Ange-Gardien.

On était arrivé, d'un pas mesuré, au sommet du coteau, en-deçà même du site qu'y occupe une petite chapelle en pierre érigée depuis.

On avait sous les yeux, on en conviendrait si on a pu visiter la côte de Beauport, un des paysages les plus pittoresques et les plus gracieux.

Dès que tout le monde eût pris place sur la verte pelouse, M. l'abbé indiqua de suite le lieu qu'occupait la chapelle en colombage, construite plus de cent trente ans auparavant, par l'infortuné M. Fillon, cet intrépide enfant de la Bourgogne, ce prêtre dévoué, qui a rendu tant de services aux colons de la côte de Beauport. Il décrivait les formes et les mesures de ce modeste temple qu'avaient successivement desservi MM. Gauthier, Geoffroi, puis les chanoines de la cathédrale Puiguet, Martin, etc.

Comme le curé était interrompu par l'un des élèves, qui demandait si M. de Montigny n'avait pas desservi cette paroisse avant les RR. PP. Récollets Denys, Baron et autres, le jeune Painchaud, dont les yeux erraient sur la vaste nappe d'eau qui baignait la côte, craignant de distraire les auditeurs et d'interrompre le bon curé, cria, mais d'une voix étouffée: — Un canard qui approche de la batarde...

— J'y vais, dit Hardinge, qui narguait le chasseur, en dirigeant ses grands yeux vifs et intelligents sur le gibier.

— Et tu le gigneras, répliqua l'autre...

On n'avait entendu que ces paroles. Nos chasseurs qui s'étaient provoqués, avaient pris la course, ils bondissaient. Hardinge atteint Painchaud — puis, un moment après, Painchaud a repris le devant et, bientôt enjambé quatre ou cinq degrés qui conduisent à la porte du presbytère.

Son compagnon l'a suivi; et bientôt le militaire saute par la fenêtre avec son fusil; puis, presque au même instant, son ami a franchi les degrés.

Il avait un peu obstrué la porte à Hardinge, en consultant son arme ou en ajustant ses boyaux de munitions. Le jeune Anglais, croyant qu'il avait voulu embarrasser sa marche, s'était décidé à s'élaner par la fenêtre.

— Tiens, dit l'un, il y a deux canards.

— J'en vois trois, crie l'autre, tout en courant.

Puis ils descendent au pas de course, ou plutôt au vol agile, la pente du coteau qui était en face du vieux presbytère.

Arrivés au bout des quinze ou vingt arpents des belles prairies qui s'étendent au bas du coteau sur lequel est assise l'église actuelle de l'Ange-Gardien, nos disciples de Saint-Hubert se provoquent encore, tout en modérant leur course.

— Et d'un !...

— Et de deux ? répliqua l'autre — feu ! Les deux coups partent ensemble, et deux canards aussi...

En effet, chacun en voyait deux; et chacun d'eux ne voyait pas les mêmes gibiers. Un troisième était caché à l'un des chasseurs.

— C'est moi qui l'ai tué, dit Hardinge.

— Non, dit Painchaud, c'est moi qui ai tiré le premier.

—Mais, tu ne les voyais pas, toi... j'y cours.

—N'y touche pas, mon soldat : c'est à moi.

Tous deux étaient rendus au canard.

—Tiens, Painchaud, tu sais que c'est à moi.

—Pour ça, non. *Harry*, tu sais que c'est mon coup qui a porté, vois la direction.

—C'est moi. Mais, n'importe...

—Ce n'est pas toi... interrompit Painchaud ; mais je te le donne.

—Tu ne me le donneras pas, dit *Harry* ; parce qu'il est à moi, je te le donne.

—Oui ! Eh ! bien, parce qu'il est à moi, je ne le prends pas.

—C'est noble ! Alors, laisse-le... et moi aussi, je te l'abandonne.

Nos nembrods restent silencieux, font quelques pas.

—Je voulais en faire hommage à M. le curé, dit le Québécois.

—Et moi, je vais le ramasser, dit le militaire, et je le lui présenterai...

—Touche-le... j'y vais, et l'on va voir !

—Recule toi !

—Arrière ! entends-tu ? arrière ! sinon...

—Ah ! tu menaces... Le fils de Mars ne recule pas... en garde !

—Tiens, voilà pour mon officier une bonne taloche.

—Tu veux boxer, mon pauvre François, attrape... c'est un à compte.

On échange quelques gifles... on se prend à bras-le-corps... on fait effort de part et d'autres ; mais nos lutteurs sont d'égale force, aussi agiles, aussi prestes l'un que l'autre. Les sueurs les inondent ; la fatigue les sépare.

—Je te laisse, dit l'un.

—Je n'ai pas espoir de te battre, dit l'autre ; soyons camarades, dit Painchaud.

—Ni moi pas plus, je ne veux pas te faire de mal, va ! Ainsi, sauvons-nous : — Soyons frères.

—Prend le canard, *Harry*.

—C'est à toi.

—Non, c'est à toi.

—Je n'en veux pas.

—Ni moi.

—Encore ! je l'emporte pour M. Raimbault.

—Je vais t'annoncer... à tantôt, dit Painchaud.

—Oh ! j'arriverai... et avant toi.

Ils courent...

M. Raimbault était un homme d'étude et de méditation. Il avait proposé aux deux élèves qui composaient son auditoire, dès que les deux émules eurent déserté ses côtés, de retourner au legis et de reprendre les livres.

C'est là, dans l'embrasure d'une fenêtre, que nos rivaux se présentent à lui :

—M. le curé, dit le jeune Pinchaud, voici un canard que nous vous offrons, c'est *Harding* qui l'a tué...

—Pardonnez, monsieur, repartit le militaire, c'est mon ami Painchaud.

—Nous avons tiré ensemble — et nous sommes convenus de vous l'apporter, crient à la fois les deux jouteurs.

—Oui ! M. le curé, mais il est entendu que c'est *Harding* qui vous le présente.

—Eh ! non, François, tu en as parlé devant...

—*Claudite rivos, pueri.*—Vous vous fatiguez, croyez-m'en ! Ne vous querellez pas, dit l'austère curé, que cette scène distrait. Je prendrai le gibier ; nous le mangerons ensemble pour fêter, comme au lendemain de la victoire...

Cependant, ajoutait le vieux prêtre, qui nous racontait cette scène émouvante avec quelque feu, ils étaient bien tous deux également nobles dans leurs procédés, bien généreux dans leurs sentiments et surtout parfaitement délicats en toute chose. C'étaient de bons enfants, et je connaissais leur excellent cœur.

L'ABBÉ B.

(A continuer.)

NOUVELLES DIVERSES

L'extension des communications télégraphiques jusqu'aux Iles de la Magdeleine est instamment demandée par la presse à propos de la récente perte si désastreuse du *Calcutta* dans ces parages.

Le reste des liasses en fer pour le chemin de Richelieu, Drummond et Arthabaska est arrivé la semaine dernière, et les travaux continuent toujours avec activité. M. Sénécal, le contracteur, espère pouvoir se rendre à Acton sous peu.

Les membres de la Législature locale dont les élections sont contestées sont : MM. Laframboise, Larue, Loranger, Chapleau, Méthot, Préfontaine, Roy, Taillon, de Beaujeu, Thornton, LeCavalier, Fortin, Garneau, Landry, Cameron, Charlebois, Sylvestre, Mailhot et Beaubien.

Le *Chronicle* de Québec dit que le juge Routhier, à son présent voyage en Europe, a été l'hôte du Cardinal Manning, et qu'un banquet spécialement préparé en son honneur, Son Eminence lui a fait des éloges sur ses talents comme écrivain et juriconsulte.

M. Hemming, ancien député à la législature locale pour les comtés-unis de Drummond et Arthabaska, a été nommé, par le gouvernement de Québec, commissaire pour s'enquérir de l'administration, du fonctionnement et de la condition actuelle du bureau des protonotaires et du palais de justice de cette ville.

Le gouvernement local a fait à M. White, ci-devant agent d'immigration en Ecosse, un octroi de 30,000 acres de terre dans les cantons de l'Est, pour y former un établissement d'immigrants écossais. M. White est parti samedi pour l'Ecosse afin d'y choisir une centaine de familles qui viendront s'établir sur ces terres.

Dimanche, le 24 octobre dernier, a eu lieu dans la cathédrale St. Pierre, à New-Westminster, Colombie Anglaise, la consécration du Rév. P. Durieu, O. M. I., comme évêque *in partibus infidelium*. L'évêque consacré était Mgr. D'Iherboomez, assisté des évêques Seghers, de Victoria (C. A.), et Lootens, d'Idaho. Une foule nombreuse, composée de catholiques et de protestants, assistait à cette imposante cérémonie.

Avis est donné dans la *Gazette Officielle* d'Ottawa, qu'à la prochaine session du Parlement fédéral, on demandera un acte d'incorporation pour jeter sur le St. Laurent, vis-à-vis de la ville, près de l'île Ste. Hélène, un nouveau pont qui s'appellera "Pont interprovincial." Ce pont fera communiquer le Pacifique et les chemins de fer de l'ouest et du nord du Canada avec les chemins de fer des Provinces Maritimes et ceux des Etats-Unis.

Une assemblée spéciale des membres du collège des médecins et des chirurgiens du Bas-Canada, a eu lieu dans la matinée du 24 novembre, à l'Université-Laval. A cette réunion, il a été résolu :

1o. Que cette assemblée n'est pas en état de s'occuper aujourd'hui du mérite du projet de loi soumis au collège par le comité nommé pour préparer des amendements à "l'acte médical ;"

2o. En conséquence, que le rapport du dit comité soit pris en considération à la prochaine assemblée du bureau des gouverneurs ;

3o. Que, dans l'opinion de cette assemblée, aucun changement ne devrait être fait à la loi actuelle, sans que le collège n'ait discuté la nature de ces changements.

M. Fortin, député de Gaspé, recevait, ces jours derniers, un télégramme de Halifax lui apprenant que quatre navires, à destination des Iles de la Magdeleine, s'étaient perdus dans la traversée.

Ces navires étaient chargés de provisions pour les pêcheurs des Iles de la Magdeleine, qui se trouvent ainsi exposés à mourir de faim l'hiver prochain, si on ne leur vient en aide immédiatement.

M. Fortin s'est immédiatement abouché avec le ministre de la marine et des pêcheries, qui a mis à la disposition de la province le steamer *Newfield*, actuellement à Pictou, pour transporter aux Iles de la Magdeleine les vivres qu'y expédie le gouvernement local.

Une association entre toutes les compagnies d'assurance contre l'incendie et l'établissement d'un tarif imposant un taux uniforme de primes, ne sont rien moins que la formation d'un monopole pour la transaction d'opérations qui doivent rester ouvertes aux capitalistes, comme toutes affaires de banque ou d'industrie.

Que le sentiment public résiste à un tel monopole est aisément prouvé par les nombreuses demandes d'assurance faites chaque jour à la *Stadacona*, Compagnie d'assurance contre l'incendie, dont le bureau se trouve placé au No. 13, Place-d'Armes, à Montréal, et qui se tient en dehors de toute combinaison tendant à imposer à l'assuré un tarif despotique.

SEMAINE POLITIQUE

Des travaux de copie, de traductions, ont retardé la communication du bill concernant les chemins de fer ; de sorte qu'on ignore encore les conditions intervenues entre le gouvernement et les deux compagnies.

Néanmoins, si les documents officiels n'ont point encore paru, il s'échappe toujours on ne sait trop d'où, à la veille des grandes mesures, certains bruits qui laissent arriver dans le public une partie de la vérité.

A ce sujet le *Courrier de Saint-Hyacinthe* publie une correspondance parlementaire dont les détails précis semblent provenir d'une source autorisée.

La transaction ayant, outre son importance publique, un intérêt de curiosité, nous donnons *in extenso* le récit de notre confrère qui paraît bien renseigné :

« D'après ce que j'ai pu savoir, la question serait celle-ci. La Banque Jacques-Cartier aurait avancé aux contracteurs du Chemin de Colonisation du Nord, MM. McDonald et Abbott, une somme de \$402,000 qui a été dépensée sur le chemin. De plus la banque a avancé à McDonald personnellement, à peu près \$190,000 qui ont été employées à la confection d'une section du chemin de fer intercolonial. Le 26 juin 1875, McDonald et Abbott ont obtenu de la banque, par acte notarié, un délai d'un an pour le paiement de la somme de \$402,000. Par un autre acte, le même jour, les constructeurs ont transporté à la banque, à titre de garantie collatérale, des bons de la compagnie du chemin de fer de colonisation au montant de \$600,000 et des bons du comté d'Ottawa pour une somme de \$200,000, formant un total de \$800,000 de bons qui étaient dus à McDonald et livré par la dite compagnie sur le prix de la construction du chemin.

« Le 28 juin dernier, la banque accorda à McDonald un an de délai pour le paiement de ses \$190,000, et celui-ci consentit à ce que sa part dans les bons transportés le 26 juin garantis-ent sa dette personnelle.

« Subséquentement McDonald rompit la société qui existait entre lui et Abbott et celui-ci lui transporta tous les droits qu'il pouvait avoir dans les bons transportés, en par McDonald se chargeant de la construction du chemin.

« Le premier des deux transports fut signifié à la compagnie du chemin de fer le 27 juin.

« On sait que le gouvernement s'est substitué à la compagnie, qu'il a assumé ses dettes et s'est chargé de faire le chemin. Alors les prétentions de la banque Jacques-Cartier sont que, légalement parlant, le gouvernement lui doit la valeur des \$800,000 de bons qui lui ont été transportés par les contracteurs, et dont elle n'a pas eu délivrance, mais elle offre de consentir une décharge, pourvu que le gouvernement lui paye, ou lui garantisse sa créance de \$402,000. Si nos informations sont correctes, la banque aurait dit au gouvernement : « Payez au contracteur McDonald la valeur des ouvrages faits d'après le contrat que vous êtes à conclure avec lui, et sur ce paiement la banque sera payée de sa créance de \$402,000. S'il revient plus que cette somme à McDonald, vous l'emploierez à payer les sous-contracteurs à qui celui-ci peut devoir. Sur la balance du prix du contrat, vous paierez les ouvrages à faire, puis la balance revenant aux sous-contracteurs, et s'il y a un surplus, vous le paierez à la banque en extinction de la dette personnelle de McDonald. Si les travaux faits, il ne revient pas assez à ce dernier pour éteindre la dette de \$402,000, la banque viendra au marc la livre avec les autres créanciers sur les profits futurs de McDonald pour la balance qui lui restera due sur cette somme de \$402,000. »

« On ajoute : d'après l'évaluation faite par l'ingénieur du gouvernement et celui de la Compagnie, le dernier estimé des ouvrages faits se monte à \$1,600,000. Prenant pour base cette évaluation, le nouveau contrat donne à McDonald un prix qui n'est que les neuf dixièmes du prix de l'ancien contrat, alors déduisant un dixième de \$1,600,000, la somme d'environ \$1,400,000 doit revenir à McDonald pour ouvrages faits. Or comme il a reçu sur cette dernière somme celle de \$800,000, la balance à payer est de \$600,000. Déduisant \$402,000 que le gouvernement payera à la banque, il restera \$200,000 qui pourront être distribués aux sous-contracteurs dont les créances s'élèvent, dit-on, à \$450,000.

« Comme je le disais, la réponse du cabinet n'est pas connue et on ne sait quelle a été sa décision. Beaucoup de pourparlers ont eu lieu et la question a été examinée sous toutes ses faces. Elle est bien compliquée, et lorsqu'elle viendra devant la chambre, elle fera le sujet de débats intéressants. »

A l'assemblée des actionnaires du chemin de la Rive Nord, convoquée à Québec le 22 courant, les propositions du gouvernement ont été légalement ratifiées, après un court débat, par le vote de la résolution suivante : proposée par le Révd. M. Bolduc, secondée par M. Andrew Thompson :

« Attendu que le bureau de direction de cette compagnie a, lors de son assemblée tenue le 11 août dernier, adopté la résolution suivante :

« Résolu que la condition présente du marché mouétaire en Canada, et l'opposition vigoureuse et systématique que l'on fait dans certains quartiers, en Angleterre, au placement de fonds dans les compagnies de chemins de fer du Canada, empêchant la vente des dettes de cette compagnie de chemin de fer, exigent que le gouvernement de la province soit averti de la position dans laquelle se trouve la compagnie ; la compagnie déclare qu'elle ne peut pas construire le chemin en vertu des arrangements existants, et désire faire comprendre au gouvernement la nécessité impérieuse qu'il y a de prendre des mesures décisives ; la compagnie est, en conséquence, prête à permettre au gouvernement de se charger de cette affaire, et de prendre avec le contracteur les arrangements qu'il jugera convenables. »

« Attendu qu'il est urgent que la dite résolution soit ratifiée par les actionnaires de cette compagnie, il soit en conséquence résolu : Que cette assemblée approuve et ratifie la dite résolution adoptée par le bureau de direction de cette compagnie, à son assemblée tenue le 11 août dernier, et d'après les conditions contenues dans la lettre qui vient d'être lue et qui est datée du 29 octobre dernier, lettre écrite par ordre de l'hon. Secrétaire Provincial.

« L'assemblée s'est ensuite ajournée. »

Les débats importants de la semaine ont été ceux soulevés par la motion de M. Joly à propos de l'affaire des Tanneries :

Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre : 1o. Copie de la déclaration telle qu'adressée par les avocats employés par le gouvernement dans la cause du Procureur-général vs. Middlemiss, avant qu'elle n'ait été changée à la demande du gouvernement.

2o. Copie de cette déclaration telle que changée et modifiée comme ci-dessus, indiquant les changements faits par le gouvernement ou à sa demande ;

3o. Copie de cette déclaration telle qu'annexée au bref d'assignation émané depuis en cette instance ;

4o. Copie du jugement rendu dans la dite cause.

Après une discussion fort longue, très-ardente, à laquelle beaucoup de membres des deux côtés de la Chambre prirent part, le vote donna :

Pour :—MM. Daigle, Joly, Laberge, Laframboise, Marchand, Mollé, Pâquet, Rinfret dit Malouin, Wartelle.—10.

Contre :—MM. Angers, sol.-général, Baker, Beaubien, Beaudesne, Bisson, Cameron, Chapleau, Charlebois, Chauveau, Church, proc.-gén., DeBeaujeu, Deschênes, Duhamel, DuLac, Fradette, Garneau, Gauthier, Geniron, Houde, Irvine, Lacerte, Lalonde, Landry, Larue, Lavallée, LeCavalier, Loranger, Lynch, Mailhot, Martin, Mathieu, McGarran, Méthot, O'Gilvie, Quimet, Pelletier, Picard, Robert, Robertson, Roy, Sawyer, Shehyne, St. Cyr, Sylvestre, Taillon, Thornton, Verreault, Watts.—47.

La semaine a donné deux nouveaux députés aux Communes : M. Blanchet, élu pour le comté de Bellechasse par une majorité de 250 voix ; à Montréal-Centre, M. Devlin, élu par acclamation.

A. ACHINTRA.

LE JEU DE DAMES

A dater d'aujourd'hui, les amateurs du jeu de Dames trouveront chaque semaine dans L'Opinion Publique un problème à la solution duquel pourront s'exercer leurs facultés de joueurs.

C'est une innovation en même temps qu'un complément de notre journal, dont bon nombre d'abonnés nous sauront gré.

Avec une notice historique sur l'origine de ce jeu, nous en donnons aussi les règles ; de cette façon nul ne pourra prétendre ignorer la loi.

L'origine du jeu de Dames ne nous est pas bien connue, ni même le motif de cette qualification (Polonaise) qui, supposons-nous, a été ajoutée sur le moindre prétexte, afin de le distinguer du jeu de Dame à la française, dont les combinaisons lui sont de beaucoup inférieures ; car si, tel qu'on le joue aujourd'hui, il avait été apporté de Pologne, la date n'en serait pas assez reculée, puisqu'on ne le connaît que depuis environ trois cents ans, pour que la certitude du fait ne nous fût pas bien acquise.

L'ouvrage de M. Alliey, publié par M. Poirson de Commerci, a été sagement traité ; on sait qu'il n'a reculé devant aucunes démarches : aussi connaissons-nous aujourd'hui tout ce qu'il est possible d'apprendre sur un jeu qui n'a d'autre rival que le jeu des Echecs.

Le jeu de Dames, pour être plus moderne que les Echecs, et bien que la marche de ses pièces paraisse d'une grande simplicité, ouvre un champ si vaste aux combinaisons, que les plus grandes aptitudes ont dû reculer devant certains problèmes.

A ce sujet, voici ce que nous avons lu dans un ouvrage d'un des plus grands écrivains de ce siècle :

« Les facultés de l'esprit qu'on définit par le terme analytique sont en elles-mêmes fort peu susceptibles d'analyse. Ce que nous en savons, entre autres choses, c'est que, possédées à un degré peu ordinaire, elles sont pour celui qui les possède une source de jouissances les plus vives.

« De même que l'homme fort se réjouit dans son aptitude physique, se complait dans les exercices qui provoquent les muscles à l'action, de même l'analyste prend sa gloire dans cette activité spirituelle dont la fonction est de débrouiller. Il tire du plaisir même des plus triviales occasions qui mettent ses talents en jeu, il raffole des énigmes, des rébus, hiéroglyphes, il déploie dans chacune des solutions une puissance de perspicacité qui, dans l'opinion vulgaire, prend un caractère surnaturel. Les résultats habilement déduits par l'âme même et l'essence de sa méthode, ont réellement tout l'air d'une intuition.

« Cette faculté de résolution tire peut-être une grande force de l'étude des mathématiques, et particulièrement de la très-haute branche de cette science qui, fort improprement et simplement en raison de ses opérations rétrogrades, a été nommée l'analyse, comme si elle était l'analyse par excellence ; car, en somme, tout calcul n'est pas en soi une analyse.

« Un joueur d'Echecs, par exemple, fait fort bien l'un sans l'autre. Il suit de là que le jeu d'Echecs, dans ses effets sur la nature spirituelle, est fort mal apprécié. Je ne veux pas écrire ici un traité sur l'analyse, mais simplement mettre en tête d'un

récit passablement singulier, quelques observations jetées tout à fait à l'abandon, et qui lui serviront de préface.

« Je prends donc cette occasion de proclamer que la haute puissance de la réflexion est bien plus activement et plus profitablement mise en jeu par le modeste jeu de Dames que par toute la laborieuse futilité des Echecs. Dans ces derniers, où les pièces sont douées de mouvements divers et bizarres et représentent des valeurs diverses et variées, la complexité est prise — erreur fort commune — pour de la profondeur. L'attention y est mise en jeu. Si elle se relâche d'un instant, on commet une erreur, d'où il résulte une perte ou une défaite.

« Comme les mouvements possibles sont non-seulement variés, mais inégaux en puissance, les chances de pareilles erreurs sont très-multipliées, et, dans neuf cas sur dix, c'est le joueur le plus attentif qui gagne, et non pas le plus habile. Dans les Dames, au contraire, où le mouvement est simple dans son espèce et ne subit que peu de variations, les probabilités d'inadvertance sont beaucoup moindres, et l'attention n'étant pas absolument et entièrement exploitée, tous les avantages remportés par chacun des joueurs ne peuvent être remportés que par une perspicacité supérieure. — EDGAR POE. »

Une tête bien organisée peut saisir tout le mécanisme de l'Echiquier, et jouer en même temps deux, trois et plus de parties de mémoire, et ceci n'est point phénoménal, car à Londres et à Bruxelles, nous voyons des joueurs procéder comme autrefois Philidor et, de nos jours, MM de la Bourdonnais, Kieseritsky et, tout récemment, M. Morphy.

— Pourrait-il en être de même du Damier ?

— Non, assurément. Philidor, qui était aux Dames de grande force, essaya un jour de jouer ce jeu de mémoire ; mais, au douze ou quinzième temps, il brouilla les Pions.

Ce qui soutient la mémoire aux Echecs, ce sont les Pions, qui en sont la principale force et qui ne reculent jamais, puis la diversité des grosses pièces. Aux Dames, toutes les pièces se ressemblent ; la mémoire peut bien suivre leur mouvement tant qu'il ne s'agit que des premières positions, mais une fois que l'on commence à pionner, surtout si l'on pionne en arrière, le champ des combinaisons s'élargit tellement, qu'il n'y a plus possibilité de continuer sans le secours de la vue.

Le moyen de faire des progrès rapides aux Dames est de jouer avec plus fort que soi ; et, lorsqu'on reconnaît qu'une partie perdue aurait pu être jouée de plusieurs manières, on ferait bien d'en prendre note et de la repasser à tête reposée. Beaucoup de joueurs d'Echecs procèdent de la sorte. Il est vrai qu'aux Echecs la plupart des parties se passent en échange de pièces et sont résolues par des temps bien joués. Là, le combat a lieu corps à corps, pas à pas ; l'attaque est toujours évidente, et dévoile peut-être trop l'intention du joueur. C'est le caractère des anciens combats à l'arme blanche. Les Dames nous paraissent représenter mieux la tactique moderne : les manœuvres sont plus mystérieuses ; un pion imprudemment avancé donne lieu à un coup brillant, qui décide de la partie. Mais, à défaut de coups plus ou moins compliqués, beaucoup de parties sont, comme aux Echecs, gagnées par des temps bien joués.

Quoi qu'il en soit, les Echecs et les Dames sont de fort beaux jeux, dont la pratique exerce l'esprit et lui rend faciles d'autres études d'une application utile ; ils sont d'un grand secours contre l'ennui des traversées marines, des grandes veillées et des longs séjours à la campagne ; mais, par-dessus tout, ils se distinguent des autres jeux en ce que le plaisir qu'on y

prend éloigne l'idée de tout intérêt d'argent. Aussi sont-ils permis dans les lycées et pensionnats.

REGLES DU JEU DE DAMES

ART. 1er.—Chacun joue à son tour, et, si on joue à but, on commence alternativement la partie ; au cas contraire, celui qui fait avantage joue toujours le second.

ART. 2.—Sitôt la partie engagée, une pièce touchée doit être jouée si elle est jouable ; de là vient la maxime : Dame touchée, Dame jouée. Mais, tant qu'on la tient, on peut la placer où l'on veut. Quand une pièce est mal casée, si on la touche pour l'arranger, il faut dire : j'adoube.

ART. 3.—Jouer un Pion de son adversaire ou toucher une pièce qui ne peut être jouée n'est pas une faute ; mais, si on se trompe de ligne, l'adversaire peut à son choix maintenir le coup ou le faire rejouer.

ART. 4.—On peut faire passer plusieurs fois la pièce qui prend sur la même case vide, mais non sur le même Pion ou sur la même Dame.

ART. 5.—Quand par méprise on a enlevé ses propres pièces, on ne peut plus les replacer si l'adversaire s'y refuse.

ART. 6.—Ayant à prendre des deux côtés à nombre égal, on a le choix ; sinon, c'est du côté du plus fort nombre : la valeur de la pièce est sans poids dans la prise. Par exemple, si on a à prendre une Dame d'un côté et un Pion de l'autre, on prend à sa convenance ; s'il en était autrement, on serait forcé de prendre une Dame en prise plutôt que deux Pions également en prise, puisqu'une Dame vaut trois Pions. C'est ainsi que nous devons interpréter les anciennes règles, qui disent qu'on doit prendre du côté du plus fort.

ART. 7.—Il ne faut négliger d'enlever exactement toutes les pièces qu'on a à prendre, car l'adversaire peut non-seulement empêcher de les reprendre après coup, mais il est encore en droit de souffler la pièce qui a marqué les temps de prise.

ART. 8.—Souffler, c'est enlever du Damier, comme bonne prise, une pièce, Dame ou Pion, qui n'a pas marqué et pris tout ce qui devait l'être. Après avoir soufflé, on joue son coup comme à l'ordinaire, car souffler n'est pas jouer.

ART. 9.—On est libre de souffler ou de forcer à prendre. Si on souffle, le coup reste tel qu'il a été joué ; si on ne le fait pas, les choses demeurent telles qu'elles sont, et on continue à jouer. Enfin, on peut encore forcer son adversaire à reprendre et à rejouer son coup en règle, si toutefois la pièce soufflée n'a pas été touchée par le joueur qui a le droit de souffler ; car, dans ce cas, celui-ci ne peut se dispenser de la faire, d'après la règle : Dame touchée, Dame jouée.

ART. 10.—Un Pion devient Dame dès qu'il arrive sur une des six cases qui se trouvent immédiatement devant l'adversaire ; celui-ci doit aussitôt le couvrir d'un Pion de même couleur pris dans le tiroir ; mais il ne suffit pas qu'un Pion passe en marquant des temps de prise, sur une des six cases, il faut encore y demeurer à la fin d'un coup, sans quoi il continue sa marche et reste Pion.

ART. 11.—Jouant à but, si l'un des adversaires reste avec une Dame, et occupe la grue de ligne contre trois Dames, la partie est remise. On joue quinze coups si celui qui a trois Dames tient la grande ligne ; la partie est remise après ce terme. Quand l'un des joueurs n'a qu'une seule Dame contre une Dame et deux Pions, il a le droit de damer les deux Pions et de commencer à compter les quinze coups de rigueur. Le joueur qui fait avantage compte vingt coups au lieu de quinze. (Les anciennes règles portent à vingt-et-un le nombre de coups que peut exiger celui qui fait avantage ; mais la nouvelle académie des jeux n'en accorde que vingt, et pour éviter des contestations nous adoptons ce dernier chiffre.)

Les personnes qui auraient des problèmes à nous envoyer pour être publiés, pourront les adresser à M. J. A. Kodier, No. 14, rue Allard, Montréal.

NOIRS

Table of 72 numbered squares for a board game, arranged in 8 rows and 9 columns.

BLANCS

Dans le but de faciliter l'étude de la table ci-dessus, nous donnons un coup des plus faciles avec sa solution. Ainsi placez vos pions Noirs sur les cases suivantes : Nos. 6, 20, 22, 23, 24 et 34 ; et des Blancs sur celles portant les Nos. 32, 45, 46, 51 et 57. Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION

Table with 2 columns: Blancs and Noirs, showing numbers 32 to 57.

Dans les solutions, les chiffres accompagnés d'un astérisque (*) désignent une Dame.

AVENTURIERS ET CORSAIRES

LE GAOULÉ

XI

(Suite)

—Eh bien, Claudine, c'est sur vous que pèse une si lourde responsabilité.

—Sur moi ! murmura la comtesse en frisonnant de la tête aux pieds.

Et en même temps elle pâlit.

—Que vous importe cela ? dit de la Varenne avec un accent qui jouait à la fois le mépris et l'expression du plus tendre et du plus aveugle amour.

—Je veux savoir tout, commanda madame de Saint-Chréans.

De la Varenne lui rapporta alors, mot pour mot, les révélations de Du Buc. La comtesse, qui entendait pour la seconde fois ces terribles confidences, où son existence entière était compromise, lança à de la Varenne un regard de lionne qui pénétra jusqu'au fond de sa pensée.

—A quoi bon ces larmes et cette colère, ma chère Claudine ? reprit le marquis sur un ton patelin, ai-je besoin de vous dire que je ne crois pas un seul mot de ces abominables accusations où il entre autant de jalousie contre vous que contre moi ? Elles ont glissé sur mon cœur. Allez, vous êtes et vous resterez pour moi ce que vous avez été, dès le premier jour que j'ai eu le bonheur de vous connaître.

—Qui vous a conté cette fable infâme ? demanda la comtesse.

—Quelqu'un que déjà vous haïssez, et je comprends aujourd'hui votre haine.

—J'aurais de la peine à nommer quelqu'un, car je hais également tous ces créoles.

—Le coupable est M. Du Buc, répondit la Varenne.

—Ah ! c'est M. Du Buc ! Vous avez été bien bon de l'écouter jusqu'au bout, sans le souffleter comme un lâche, ainsi que vous auriez dû faire si vous eussiez eu pour moi la moitié de l'estime et de l'affection que vous dites.

—Voyons, ma chère Claudine, faut-il vous répéter que je n'ai pas ajouté foi à cette calomnie ; pas plus, vous le pensez bien, que je ne suivrai le conseil qu'il m'a donné à ce propos.

—Vraiment ! Ah ! il a pris la peine de vous donner un conseil ! Et quel est-il, ce conseil ?

—M. Du Buc a ajouté que le calme renaitra dans la colonie, et que les colons et moi vivrons en bonne intelligence, dès que je me serai séparé de vous...

—Ah ! je suis en cause à ce point... Et vous avez décidé que je partirais, n'est-ce pas ?

—Qui vous dit cela ? Au contraire ; mon intention formelle, et je serai inébranlable, est de vous faire respecter, Claudine, et de montrer par mon attachement à vous le prix que je mets à votre présence ici.

—Eh bien ! soit, s'écria la comtesse, je partirai, je quitterai ce pays, je vous rendrai à l'amour de vos colons.

—Vous êtes folle, en vérité, Claudine ! —Mais, continua celle-ci sans paraître entendre le marquis, avant de m'éloigner, je me vengerai de ce M. Du Buc !

Le visage de la Varenne s'illumina de joie. Ces derniers mots, prononcés par la comtesse avec l'accent de la rage la plus violente, lui assuraient le succès auquel il avait visé.

—Vous ne quitterez pas la colonie, ma chère Claudine, répéta la Varenne ; à aucun prix je n'y consentirai. Quant à votre vengeance contre M. Du Buc... c'est votre affaire.

La comtesse leva vivement la tête et regarda le marquis en face.

—Quoique la chose n'en vaille véritablement pas la peine, reprit celui-ci, un peu embarrassé de ce regard tout de feu. Ce sont là, continua-t-il, de ces calomnies auxquelles sont journellement en butte toutes les femmes, dans cette société-ci, aussi bien que dans le vieux monde.

—Ainsi, murmura la comtesse, vous me conseillez de me venger ?

—Je vous répète que le crime de M. Du Buc ne mérite, à mon avis, que le mépris.

—Mais vous me laisserez agir, du moins ?

—Cela vous regarde.

—C'est bien ! dit madame de Saint-Chréans.

mans. Oh! il me payera cher cette infamie!

La Varenne n'avait joué encore que la moitié de sa comédie. Le premier triomphe qu'il venait de remporter était facile: le moyen, pour y arriver, brutal et grossier, mais infailible. En agissant la haine de madame de Saint Chamans contre Du Buc, il poussait inévitablement celle-ci dans la voie d'un crime dont le résultat devait le délivrer d'un rival importun dans son amour pour Antilia.

Mais ce n'était pas tout encore; de la Varenne avait un ennemi que sa popularité lui rendait redoutable; cet ennemi, c'était Du Parquet. En autorisant la vengeance de Claudine, il comptait en retour sur sa reconnaissance et sur son appui pour anéantir son compétiteur. Il s'autorisa du témoignage d'intérêt qu'il venait de donner à Claudine pour exiger d'elle une preuve de dévouement.

La Varenne laissa un moment la comtesse sous le poids de la révélation qu'il lui avait faite, et se donnant sa vengeance, qui devait être d'un ami plus impitoyable que l'outrage avait été plus grand. Quand il jugea que le miel s'était bien distillé dans le cœur de la comtesse, il s'approcha d'elle, et lui pressant les mains avec tendresse:

—Vous me distiez tout à l'heure, ma chère Claudine, que Du Parquet était un homme peu dangereux...

—En effet, répondit-elle, un peu distraite.

—J'en conviens aussi, reprit le marquis; mais il n'en est pas moins vrai que les manifestations enthousiastes dont il a été l'objet ce matin, cachent une menace au fond et me donnent fort à réfléchir. Mon autorité et ma personne même peuvent être compromises. Or, ma chère Claudine, vous avez besoin que mon pouvoir demeure infaillible; vous avez une vengeance légitime à exercer, et...

—Où voulez-vous en venir? demanda vivement la comtesse.

—Je voudrais un piège où faire tomber Du Parquet. Trouvez donc un prétexte pour me débarrasser de lui à tout jamais.

Ce projet n'était point du goût de madame de Saint Chamans. Elle avait trop besoin de Clermont pour le laisser exposer aux vengeances de la Varenne, encore moins pour y aider.

—Que vous importe, dit-elle au marquis, qu'il y ait des menaces dans les sympathies qu'excite M. Clermont du Parquet? Voyons, ce miliceur a-t-il les épaulés assez larges pour porter le fardeau du rôle que vous vous imaginez qu'on voudrait lui faire jouer?

—D'accord, fit la Varenne; mais cet homme m'importune avec la popularité de son nom. Je voudrais éviter de le renverser, par un moyen brutal et par trop évident, du piedestal où les colons l'ont élevé. Trouvez donc, imaginez, ma chère Claudine, un piège où je puisse le prendre... Nous y avons intérêt, vous et moi.

Un éclair traversa l'esprit de madame de Saint Chamans. Le marquis venait de lui mettre entre les mains l'arme la plus puissante qui pût servir sa politique et ses projets d'avenir. Sauver Clermont en paraissant le sacrifier aux rancunes et aux terreurs de la Varenne, lui sembla être le nœud de cette comédie qu'elle avait entrepris de mener à bonne fin. Elle dissimula sa joie et prit le ton le plus indifférent pour demander à la Varenne:

—Est-ce bien sérieusement que vous parlez ainsi?

—Très-sérieusement.

—Eh bien! puis que vous y tenez à ce point, je vous débarrasserai de Clermont.

—Comment vous y prendrez-vous?

—Ah! vous me laisserez bien, au moins le temps de tracer mon plan et de le mûrir?

—A votre aise, chère amie.

La Varenne était tout fier en croyant avoir pris la comtesse au piège qu'il lui avait tendu. Il dissimula sous une effusion exagérée de reconnaissance, l'immense joie qu'il éprouvait. Du Buc et de Clermont, ses deux compétiteurs, ses deux rivaux en pouvoir et en amour, disparaissaient du même coup. La même main les frappait, l'un par une vengeance adroitement attisée, l'autre en suite d'un dévouement facilement acheté.

Ce double crime s'accomplissait à son profit, sans qu'il eût rien risqué de sa personne et de son caractère. La responsabilité tout entière en pèserait, dans ses calculs, sur madame de Saint Chamans, qu'il était tout prêt, au besoin, à sacrifier à la vindicte céleste, en paraissant de la sorte satisfaire à la plus vulgaire justice.

La Varenne, ignorant à quelle cause était due cette popularité soudaine et inquiétante de Clermont, ne pouvait pas soupçonner qu'en organisant contre lui un complot, d'accord avec madame de Saint Chamans, il tombait dans un piège ourdi par la comtesse elle-même.

En se levant pour se retirer, heureux et satisfait de sa combinaison machiavélique, la Varenne pressa la main de Claudine.

—Ainsi, lui dit-il, c'est bien entendu: vous me débarrasserez de Clermont du Parquet?

—Service pour service, répliqua la comtesse. Vous me livrez ou vous me laissez prendre Du Buc.

—Le pacte est signé, ma toute belle; dévouement pour dévouement. Votre sort n'est-il pas lié au mien, votre fortune n'est-elle pas attachée à la mienne?

—A propos, fit la comtesse, si vous commenciez par désigner Du Buc pour faire partie de l'expédition contre Macandal... Vous comprenez...

A peine de la Varenne fut-il sorti que madame de Saint Chamans poussa un rugissement de hyène à la vue d'une proie dont elle est sûre.

—Ah! dit-elle en se promenant avec agitation dans la chambre, à nous deux maintenant. M. Du Buc et M. de la Varenne! Je vous tiens en mon pouvoir.

Claudine se laissa tomber sur un siège. Ses yeux clos à demi semblaient regarder en elle plutôt que s'arrêter sur aucun objet extérieur; ses dents serrées coupaient sa lèvre inférieure, sans qu'elle parût sensible à la douleur de cette blessure; son front, plissé par une contraction nerveuse, était à moitié caché dans ses deux mains dont les doigts tourmentaient ses cheveux épars. Les coudes appuyés sur ses genoux, le dos voûté, Claudine se présentait de profil à la porte.

Elle n'entendit pas entrer son frère, de qui l'épée et les éperons sonnaient sur le plancher de l'appartement. Maubrac demeura un instant sur le seuil, comme s'il eût voulu respecter le recueillement de Claudine; mais voyant l'immobilité de sa sœur et le désordre de sa toilette, il s'avança vers elle avec vivacité, et la prenant par le bras:

—Claudine, lui dit-il, que t'arrive-t-il? —Ah! te voilà! s'écria madame de Saint Chamans en se dressant subitement. Tu viens à propos, sur mon âme!

Elle présenta à Maubrac un visage décomposé par la pâleur. Rejetant en arrière, et des deux mains à la fois, son épaisse chevelure qui lui voilait le front, d'une voix brève elle dit à son frère:

—Assied-toi là et écoute.

Maubrac se laissa tomber plutôt qu'il ne se posa sur le siège que lui désignait Claudine. Il était effrayé et ému de l'état où il la voyait.

—Nous sommes perdus, lui dit-elle d'un ton saccadé et tranchant, ou bien nous touchons tout à fait au terme de nos rêves et de notre ambition! Un pas nous sépare d'un abîme honteux ou d'un triomphe éclatant. Je suis sous le coup de l'opprobre le plus affreux, ou je tiens la victoire dans mes mains.

L'émotion rendait la voix de Claudine à peine intelligible. Elle s'arrêta et essuya la sueur qui ondait son visage. Maubrac attendit, n'osant prononcer une parole.

—Nous avons, reprit la comtesse après un moment de silence et de recueillement, nous avons deux choses à faire, deux crimes à commettre: il me faut ton bras, ton épaule, ton intelligence.

—De quelle espèce d'entreprise s'agit-il? demanda Maubrac simplement et avec l'assurance d'un matamore de carrefour.

—Il s'agit, répondit la comtesse en lançant ses paroles avec une volubilité étrange, d'enlever Clermont, de qui la liberté, peut-être même la vie, est menacée, et de le mettre en lieu sûr.

—Bien.

—Puis de tuer Du Buc dans les vingt-quatre heures, soit en duel, cela te regarde, soit en le faisant assassiner au besoin. Choisis le plus facile et le plus prompt des deux moyens.

Maubrac froissa sa moustache entre ses doigts, se leva, fit le tour de la chambre, puis revint s'asseoir aux côtés de sa sœur.

—Je ne refuse rien de ce que tu me demandes, dit-il avec un calme parfait; mais, avant de répondre oui, j'ai besoin de mieux comprendre.

Claudine regarda son frère sournoisement. Elle commença à douter de tout le monde, et elle n'avait pu se défendre d'un soupçon même à l'endroit de Maubrac.

—Tu veux faire enlever Du Buc, reprit celui-ci, et dans quel but?

—Parce que la Varenne n'a pu entendre sans crainte les manifestations de sympathie dont Clermont a été l'objet. Il a peur, te dis-je. Si nous ne faisons pas disparaître ce malheureux, il est perdu; nos projets sont détruits, ma mission est manquée. Comprends-tu bien, à présent? Et d'ailleurs, je suis allée au-devant des désirs de la Varenne, je lui ai promis de le débarrasser de ce rival importun; il a servi nos projets sans s'en douter.

(A continuer)

COMPAGNIE D'ASSURANCE "LA ROYALE CANADIENNE."

Capital. - - - - - \$6,000,000

Actif Disponible. - - - - - pres de - \$1,200,000



OFFICIERS:

Président: J. F. SINCENNES. Vice-Président: JOHN OSTFELL. Sec. & Trés.: ARTHUR G. GAGNON. Assist.-Gérant: DAVID L. KIRBY. Gérant de la Marine: CUS. G. FORTIER.

ACTIF EN OR

Table listing assets in gold, including Bonds of the U.S. and Canada, Stocks of Banks, and various insurance policies.

PASSIF

Toutes Réclamations pendantes pour Pertes, Billets payables, et divers Comptes dus par la Compagnie \$140,291.50

Assure tous les Risques d'Incendie, ainsi que les Bâtimens voyageant dans les eaux intérieures et leurs Cargaisons, et les Frêts et Cargaisons des Navires à vapeur et à voile Océaniques de première classe.

BUREAU PRINCIPAL: 160 RUE ST. JACQUES, MONTREAL. 6-45-4-141

Les annonces de naissance, mariages ou décès sont publiées dans ce journal à raison d'un sou chaque.

NAISSANCE

A Ottawa, le 19 courant, la dame de M. Théophile Fortier, du département des travaux publics, un fils.

DÉCÈS

A Beauharnois, le 14 courant, Marie-Louise-Ernestine, âgée de un an mois et 23 jours; et le 16 àssi courant, Marie-Anna-Corine, âgée de deux ans dix mois et 18 jours; toutes deux enfants de M. J. Arthur L. pointe, agent de L'OPINION PUBLIQUE à Beauharnois.

Etrennes! Etrennes! Etrennes!

Pâtisseries et Biscuits Français. LA JOIE DES ENFANTS ET DES FAMILLES. V. DEOM, Pâtissier-Confiseur, No. 500, RUE STE. CATHERINE MONTREAL.

Mr. V. DEOM informe les familles qu'il confectonne des Pâtisseries délicieuses. A l'occasion des Fêtes de Noël, du Jour de l'An et des Rois, il a fabriqué toutes sortes de Bonbons pour Etrennes et pour Desserts. Aussi un choix de Confiteries et de Bonbons Français. Venez acheter à bon Marché. 6-48-4-146 V. DEOM.

MM. MEILLEUR & Cie. Attirent l'attention du public sur la variété de POELES DE CORRIDORS de premier choix qu'ils ont en vente à bon marché, entre autres: Le "GOLDEN LIGHT," "L'ARGAN," "L'AMERICAN BASE BURNER," "L'ORIENTAL," etc. POELES DE CUISINE: "L'OLIVE BRANCH," le "MARLBOROUGH," le "NEW ENGLAND RANGE," le "GOOD NEWS," etc. Leur assortiment de COUCHETTES est sans comparaison. Aussi Ferronnerie, Coutellerie, Baguettes d'Escalier, Corniches de Rideaux, etc., etc. MEILLEUR & CIE., 652, RUE CRAIG, Près de la Rue Bleue. 6-37-26-129.

LE VIDO. EAU DE BEAUTE, PREPARATION DE N. DUDEVOIR. AUX DAMES.

Pour l'usage de la toilette et pour perpétuer la fraîcheur d'un beau teint; sa propriété tempère la chaleur et la sécheresse de la peau, donne à ses fibres une vigueur et une élasticité charmante. C'est un pré-oratif et un remède contre le masque auquel les Dames sont sujettes. Manière de s'en servir: Pour les maladies de la peau, les Humeurs, les Eruptions, les Boutons, le Pustules, les Taches, les Clous, etc., la peau doit être bien lavée et tenue bien propre pendant que l'on fait usage de l'Eau pour le teint.

Le VIDO est une des plus belles découvertes pour embellir le teint. Par l'usage de cette Eau vous aurez toujours la peau du visage d'une éclatante blancheur.

Toute personne envoyant \$1.00 par la malle recevra une bouteille par la malle suivante.

Enregistré à Ottawa conformément à l'acte du Parlement. 4 février 1875. Vendu chez le Dr. GAUTHIER, 6-17-52-100 190, Rue St. Laurent.

GRAND ASSORTIMENT DE MIROIRS DE TOUTES DIMENSIONS. Gravures et Chromos.

GAUTHIER & VERVAIS, Orfèvres et Fabricants de Cadres, RUE CRAIG, No. 554, MONTREAL. 6-37-13-128.

FOURNAISES A AIR CHAUD

EN FER BATTU de Manufactures Américaines, s'implémentent leurs constructions. DONNANT LE PLUS DE CHALEUR. AVEZ LE MOINS DE CHARBON, ne dégagent aucun gaz, et se réglent très facilement. Chez L. J. A. SURVEYER, No. 524, RUE CRAIG. POELES! POELES!! 1875. POELES A CHARBON pour passage, les plus améliorés, de toute dimension. Chez L. J. A. SURVEYER, 6-19-52-105 524, Rue Craig, Montréal.

DEMANDEZ le VINAIGRE de L'ÉPURE spécialement recommandé par la faculté médicale, comme exempt de toute falsification et supérieur à tout vinaigre importé. En gros et en détail VINAIGRERIE en Entrepôt de Montréal 41, r. Bonsecours. 6-24-6-103

CARLESANG, C'EST LA VIE!

CELEBER PURIFICATEUR DU SANG DE CLARKE (Marque de Commerce: "Blood Mixture") LE GRAND PURIFICATEUR ET RESTAURATEUR, nettoie et élimine du sang toutes les impuretés et ne saurait être trop hautement recommandé. C'est un remède infailible contre la syphilis, le Scorbut, les maladies de la Peau, et les Plaies de toutes sortes. La guérison est permanente. Il guérit les Vieilles Plaies, les Plaies Ulcérées sur le Cou, les Plaies Ulcérées sur les Jambes, les Boutons Noirs sur la Figure, le scorbut et ses suites, les Ulcères cancéreux, les maladies du sang et de la Peau, les Enflures Glandulaires. Élimine du sang toutes les matières impures quelle qu'en soit la cause. Comme ce mélange est agréable au goût et exempt de toute matière injurieuse à la constitution la plus délicate de l'un ou de l'autre sexe, le Propriétaire conseille fortement aux malades d'en faire l'essai. Des Milliers de Témoignages attestent de son efficacité. Vendu en Bouteilles à \$1.00, et en Caisse, contenant six fois la même quantité, pour \$4 chaque—ces dernières en contiennent une quantité suffisante pour opérer la guérison dans la plupart des cas invétérés. EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS ET MARCHANDS DE MÉDECINES PATENTÉES de l'univers. Seul Propriétaire: F. J. CLARKE, Chimiste, APOTHECAIRES: HALL, LINCOLN, ANGLETERRE. Agents en gros pour les Provinces de Québec et d'Ontario.

EVANS, MERCER & Cie., MONTREAL Expédié par la malle sur réception d'un mandat de Poste. 6-23-52-114

"L'OPINION PUBLIQUE"

Publiée tous les Jedis à Montréal, Canada. Par la Compagnie Burland-Desbarats.

ABONNEMENTS: \$3.00 par année. Aux Etats-Unis: 3.50 " Par numéro: 7 Cents.

Envois par lettres enregistrées ou par mandats sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES: 10 Cents la ligne. Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnement pour moins de six mois. Tout semestre commencé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration.

L'agent-collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir des abonnements. Lorsque un abonné change de domicile, il doit en donner avis huit jours d'avance. Si l'abonné ne reçoit pas son journal, il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration. Les frais de port sont payés par la Compagnie.